

2011

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service



SMNEP
www.smnep.fr





SOMMAIRE



I PRESENTATION DU SMNEP.	1
1. Le SMNEP : Producteur d'eau potable.	1
2. Structure et territoire.	2
3. La Maison de l'Eau.....	4
4. La délégation de service public.....	4
II RESSOURCE EN EAU.	6
1. Présentation de la ressource.	6
2. Prélèvements.....	8
3. Protection de la ressource.	10
III DE LA PRODUCTION A LA DISTRIBUTION.	12
1. Production.	12
2. Réseaux.....	16
3. Stockage.	19
4. Vente d'eau.....	20
5. Bilan des volumes.	22
IV QUALITE DE L'EAU.	23
1. Synthèse ARS.....	23
2. Autocontrôle de l'exploitant.....	23
3. Principales optimisations.	24
V PRIX DE L'EAU ET BUDGET.	27
1. Décomposition du prix de l'eau.	27
2. Recettes.	27
3. Budget.....	29
VI TRAVAUX ENGAGES.	33
VII SOLIDARITE ET EDUCATION.	37
1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.	37
2. Education.	37
3. Formation	37
4. Communication.	38
5. Opérations de coopération décentralisée.	38
VIII SYNTHESE.....	39



TABLE DES ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUE

Graphique 1 - Evolution des prélèvements sur les forages de Bordes.....	9
Graphique 2 – Répartition des prélèvements par type de ressource	9
Graphique 3 - Avancement de la protection de la ressource	10
Graphique 4 - Répartition des volumes produits par unité de production.....	14
Graphique 5 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre	17
Graphique 6 - Répartition du réseau par type de matériau	18
Graphique 7 - Répartition de l'âge des canalisations	18
Graphique 8 - Evolution des volumes vendus (millions m ³ /an).....	21
Graphique 9 - Volumes issus de la VEG.....	21
Graphique 10 - Suivi de la turbidité de l'usine d'Arthez-d'Asson (12 mai 2011)	24
Graphique 11 - Evolution de la concentration en nitrates des forages de Bordes (eau brute).....	25
Graphique 12 - Dépenses de fonctionnement (BP 2011)	30
Graphique 13 - Recettes de fonctionnement (BP 2011)	30
Graphique 14 - Dépenses d'investissement (BP 2011)	31
Graphique 15 - Recettes d'investissement (BP 2011)	31

FIGURE

Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet	1
Figure 2 - SIG du SMNEP	17
Figure 3 - Plan de casse	18
Figure 4 - Bilan des volumes	22

TABLEAU

Tableau 1 - Données générales des syndicats de distribution	3
Tableau 2 - Volumes prélevés	8
Tableau 3 - Date des arrêtés préfectoraux de chaque ressource.....	11
Tableau 4 - Besoin en eau des usines.....	14
Tableau 5 - Volumes produits	14
Tableau 6 - Répartition des consommations énergétique par station	15
Tableau 7 - Répartition des consommations de réactifs par station.....	15
Tableau 8 - Devenir des sous-produits des stations de production.....	15
Tableau 9 - Variation du linéaire de réseau	17
Tableau 10 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre.....	17
Tableau 11 - Composition du réseau	18
Tableau 12 - Répartition de l'âge des canalisations.....	18
Tableau 13 - Ouvrages de stockage.....	19
Tableau 14 - Répartition des volumes de service	20
Tableau 15 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes.....	20
Tableau 16 - Synthèse 2011 de la qualité de l'eau (ARS)	23
Tableau 17 - Synthèse 2011 de l'autocontrôle de l'exploitant	24
Tableau 18 - Décomposition du prix de l'eau.....	27
Tableau 19 – Indices fixant la part délégataire	28
Tableau 20 - Evolution des recettes du délégataire.....	28

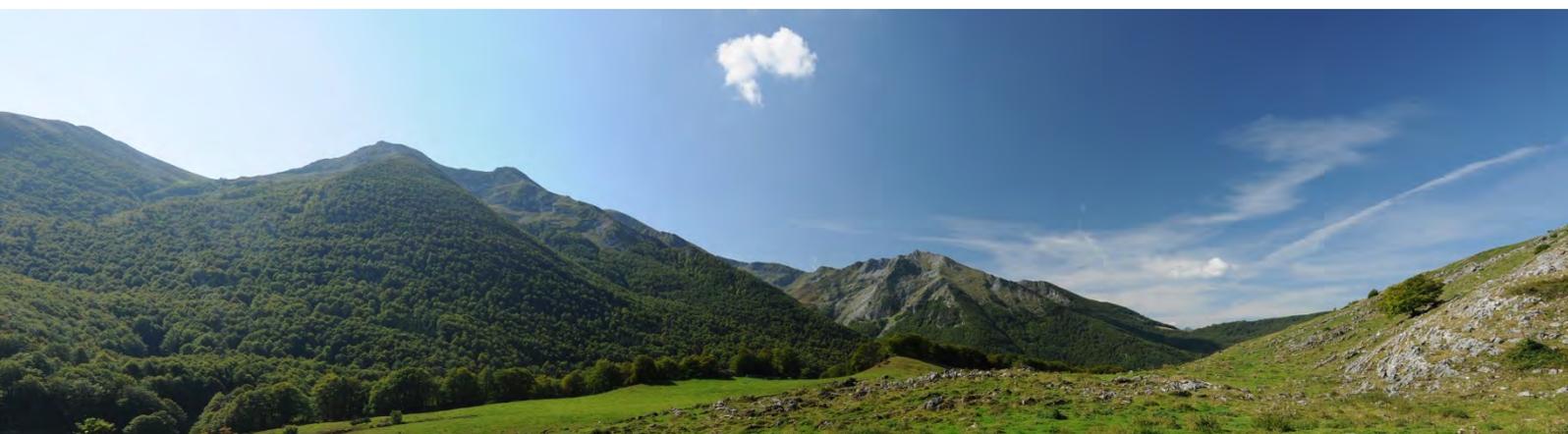


Tableau 21 - Délibération fixant le tarif de la part syndicale	29
Tableau 22 - Evolution des recettes de la collectivité	29
Tableau 23 - Etat de la dette	32
Tableau 24 - Amortissements réalisés.....	32
Tableau 25 - Synthèse 2011	39

PHOTO

Photo 1 – L'équipe du SMNEP	2
Photo 2 - Maison de l'Eau	4
Photo 3 - Inauguration de la Maison de l'Eau	4
Photo 4 - Aygue Nègre	6
Photo 5 - Aygue Blanche	6
Photo 6 - Prise d'eau dans l'Ouzom	6
Photo 7 - Forage de Bordes	7
Photo 8 - Forage de Baudreix.....	7
Photo 9 - Forage de Simacourbe	7
Photo 10 - Forage de Lalongue	7
Photo 11 - Forage de Burosse-Mendousse	8
Photo 12 - Station de Calibet	12
Photo 13 - Usine d'Arthez-d'Asson.....	12
Photo 14 - Station de Bordes	12
Photo 15 - Usine de Lespielle	13
Photo 16 - Usine de Lalongue	13
Photo 17 - Usine de Burosse-Mendousse	13
Photo 18 - Château d'eau de Castillon	19
Photo 19 - Etude AAC captages prioritaires de Bordes	26
Photo 20 - Vue sur les Aygues	33
Photo 21 - Maison de l'Eau	33
Photo 22 - Réservoir de Pontacq	34
Photo 23 - Corrosion d'un garde-corps du château d'eau de Sedzère.....	34
Photo 24 - Couverture des filtres à sable de l'usine d'Arthez-d'Asson	34
Photo 25 - Recherche en eau à Pourrios	35
Photo 26 - Forage de Baliros.....	35
Photo 27 - Travaux de modernisation de l'usine d'Arthez-d'Asson.....	35
Photo 28 - Usine de Burosse-Mendousse	36
Photo 29 - Cascade de l'Aygue Blanche	36
Photo 30 - Station d'alerte d'Arthez-d'Asson.....	36
Photo 31 - Visite étudiants Master II	37
Photo 32 – Rapport de stage Angela Tatiana LUENGAS MUNOZ	37

Crédit photos OR_SMNEP, sauf couverture, Photo 2 et Photo 3 : ZOOKEEPER





**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 7 juin 2012

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2011

Date de la convocation : 29 mai 2012

L'an deux mille douze et le sept du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents: CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, LACOURREGE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 8

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU 2011. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS**

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_070612_6
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2011
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 12/06/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20120607-D_070612_6-DE
Date de transmission de l'acte	12/06/2012
Date de réception de l'accuse de réception	

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2011



Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), est une collectivité territoriale créée en 1963 dont la compétence est de produire de l'eau potable. **11 collectivités sont alimentées par le SMNEP**, ce qui représente **94 500 habitants** sur ¼ du département des Pyrénées-Atlantiques.

Pour assurer cette mission, **le SMNEP dispose de 12 ressources** (protégées à 70,1%). En 2011, 9 834 715 m³ d'eau ont été prélevés. Compte tenu de la diversité des ressources, **la collectivité dispose de 4 stations de production** (Arthez-d'Asson, Lespielle, Lalonge et Burosse-Mendousse).

L'eau est ensuite acheminée vers 10 ouvrages de stockage (réservoirs ou château d'eau), d'une capacité totale de 13 250 m³. Pour les infrastructures les plus anciennes, **le SMNEP a engagé un programme de réhabilitation, afin de minimiser les pertes.**

Après stockage, l'eau est transportée par le biais de 184.4 kml de canalisations. Afin de pouvoir optimiser cette étape, la collectivité s'est engagée il y a 3 ans dans une gestion patrimoniale. Cette réflexion permettra, avec l'appui du schéma directeur d'entériner un programme pluriannuel de renouvellement afin d'augmenter les rendements de réseaux (aujourd'hui situé à 91.3 %).

En 2011, 8 352 014 m³ ont été vendus aux collectivités adhérentes avec une baisse de la consommation de 2.5% (par rapport à 2010). Cette diminution est le fruit d'une politique de recherches de fuites des syndicats de distribution couplée à un abaissement de la consommation des abonnés.

D'un point de vue qualitatif, l'eau distribuée est conforme à la réglementation (100% sur le paramètre bactériologique et 98% sur les paramètres physico-chimiques). Des programmes d'amélioration ont été engagés, notamment sur l'optimisation de l'usine de Lespielle, l'implantation d'analyseurs de chlore sur l'ensemble du réseau, la mise en place d'une démarche d'amélioration de la qualité des forages de Bordes suite au classement en captages prioritaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau contrat de délégation de service public est en vigueur. A l'issue d'une année de procédure, la société SAUR a été retenue. Ce nouveau partenariat garantit au SMNEP une véritable maîtrise du service. Parmi les améliorations, on retiendra **une baisse de 35.7%** de la part du délégataire. Cette diminution a permis à la collectivité de maintenir un **prix de l'eau constant** et ainsi d'augmenter la part liée à l'investissement.

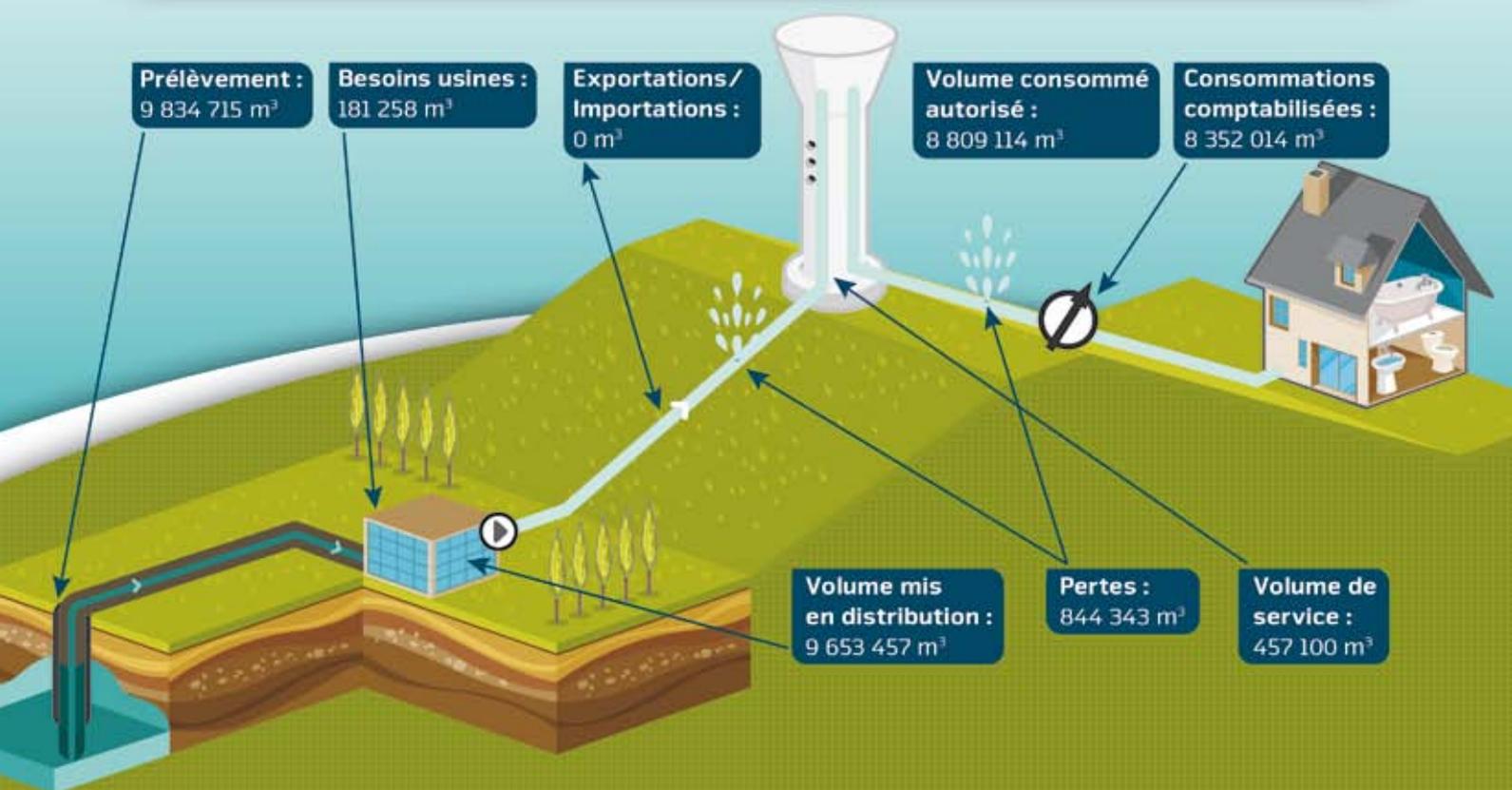
Les 1 624 526,84 € de recettes liées à la vente d'eau, auront permis au SMNEP de réaliser les programmes suivants :

- 💧 Maison de l'Eau
- 💧 Schéma Directeur
- 💧 Réhabilitation des réservoirs de Pontacq et de Sedzère
- 💧 Recherche en eau à Pourrios et rive gauche du Gave de Pau
- 💧 Modernisation de l'usine d'Arthez-d'Asson
- 💧 Mise en conformité de l'usine de Burosse-Mendousse
- 💧 Télérelève des compteurs de vente d'eau
- 💧 Station d'alerte d'Arthez-d'Asson

SYNTHESE ANNUELLE DES INDICATEURS

Critère	Unité	2010	2011
Ressource			
Volume prélevé	m ³	9 771 817	9 834 715
Indice de protection de la ressource	%	70%	70.1%
Production			
Volume produit	m ³	9 528 351	9 653 457
Ratio consommation énergétique	KW/m ³	0,50	0.47
Réseau			
Linéaire	Kml	184,2	184.4
Connaissance du réseau	Pts/80	60	60
Rendement	%	92,3%*	91.3%
Indice volumes non consommés	m ³ /Km/j	14,5*	19.3
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /Km/j	11,0*	12.5
Renouvellement	Km	0	0
Stockage			
Volume stockage	m ³	13 250	13 250
Volume de service	m ³	234 610	457 100
Consommation			
Volume vendu	m ³	8 563 772	8 352 014
Qualité (analyses ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	53 / 100%	50 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	54 / 100%	53 / 98%
Tarifs et recettes			
Part syndicale	€	0,1204	0,1952
Recette syndicale	€/m ³	1 038 302,15	1 624 526,84
Part délégataire	€	0,2098	0,1350
Recette délégataire	€/m ³	1 806 680,34	1 136 495,23

(*) : Données recalculées





PREAMBULE

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce texte impose au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'eau potable de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical du SMNEP, il sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit à son tour présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette synthèse de l'exercice 2011, est bâtie autour des axes suivants :

- ✓ Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service,
- ✓ Cheminement de l'eau de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement),
- ✓ Modalités de tarification de la vente d'eau,
- ✓ Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements,
- ✓ Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.





2011 – UNE ANNEE RICHE EN EVOLUTION

Notre nouveau contrat de délégation vient de vivre sa première année d'application. Précis et rigoureux dans les tâches du délégataire et du syndicat, il nous permet d'exercer un **suivi** totalement **transparent** avec nos partenaires de la SAUR. Le gain financier qu'il nous permet de créditer sera entièrement affecté à notre **nouveau schéma directeur** qui devrait démarrer l'an prochain et nous assurer pour les 20 prochaines années une production d'eau : en quantité et en qualité digne de notre territoire du Nord-Est de Pau de la Plaine de Nay à Viella, dont la future structuration garderait quatre grandes unités distributrices (Luy et Gabas, Ousse Gabas, Pays de Nay et Vic-Bilh).

La mise en conformité de nos ressources (Aygue Blanche, Aygue Nègre et l'Ouzom à Arthez-d'Asson) fait l'objet de difficiles **enquêtes publiques** trop strictes dans leur texte de référence nationale. Gageons que nous saurons dans le dialogue et la compréhension adapter ce texte aux conditions locales que nous devons respecter, d'autant plus que nous avons connu depuis 1960 un fonctionnement sans défaillance.

C'est toujours un réel plaisir de venir travailler dans ces formidables locaux **modernes** de la **Maison de l'Eau**. **L'engouement** auprès des scolaires et des citoyens devient de plus en plus important. La fréquentation de notre site Internet donne à notre institution **l'information permanente et ouverte** que méritent nos consommateurs... Nos salles pédagogique et muséographique donnent à **l'EAU** la grandeur et la protection **mondiale** que doit lui réserver notre **XXI^{ème} siècle**.

Le Président,

Jean-Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS





I Présentation du SMNEP.

1. Le SMNEP : Producteur d'eau potable.

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), est une collectivité territoriale dont la compétence est de **produire de l'eau potable**. Il gère l'ensemble des étapes de captage, traitement, transfert et stockage avant la mise en distribution de l'eau potable chez les abonnés. Cette dernière étape étant assurée par les syndicats de distribution.

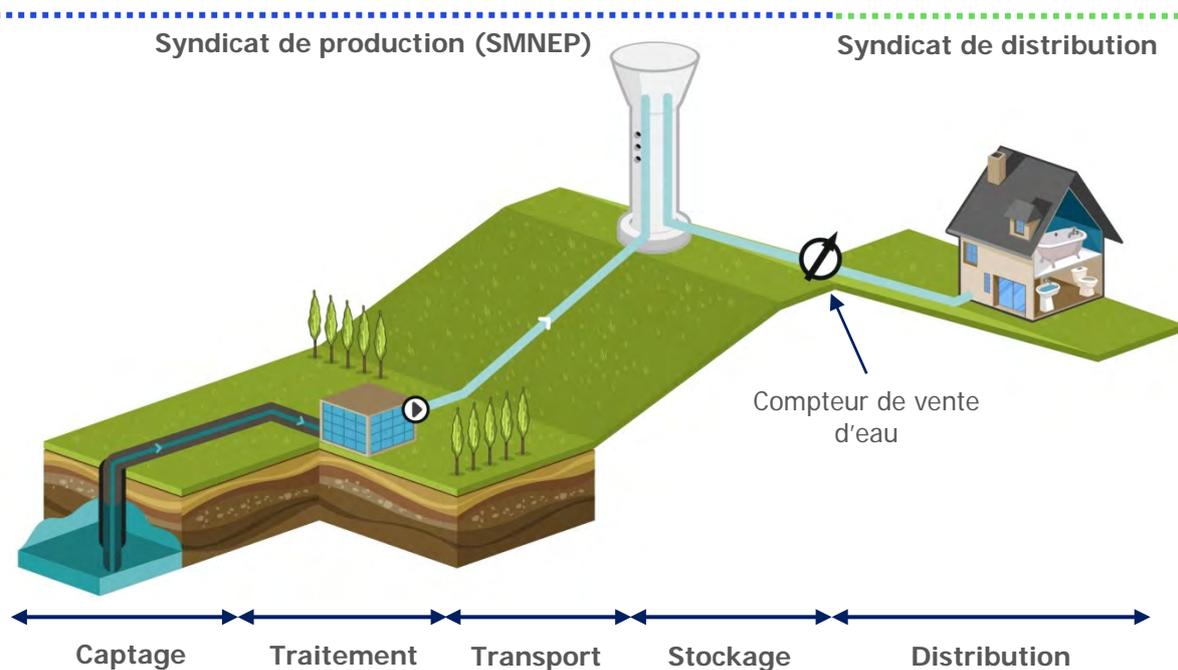


Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet

Le SMNEP a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral (Cf. Annexe 1). L'article 2 fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats,
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.



2. Structure et territoire.

2.1. L'équipe du SMNEP.

Le SMNEP est actuellement constitué de **10 syndicats de distribution et d'une commune**. Chacune de ces collectivités élit deux délégués, qui siègent au SMNEP. L'ensemble de ces membres élisent à leur tour le Président du syndicat de production.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Président du SIAEP Luy et Gabas, a été élu Président du SMNEP le 6 mai 2008. Les membres du SMNEP se réunissent en Comité Syndical afin de délibérer sur les orientations du SMNEP (embauche de personnel, vote du budget, réalisation de travaux,...). En 2011 le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- 10 mars
- 1er juin
- 20 juillet
- 17 novembre

Le **Comité Syndical** est constitué des personnes suivantes :

- **Président** : Monsieur Jean-Pierre PEYS (SIAEP Luy et Gabas).
- **Vice-Présidents** : Messieurs Paul LAGRAVE (SIAEP des Enclaves), Jean GARROT (SIAEP Vallée de l'Ousse), Xavier DE CANET (SIAEP Nay Ouest) et Francis CAZENAVE (SIAEP Crouseilles).
- **Délégués** : Messieurs Jean CABARROU (SIAEP des Enclaves), Claude CASTAING (Lamarque-Pontacq), Guy CHABROUT (SIAEP Nay Ouest), Michel CHANTRE (SIAEP Lembeye), Jean-Louis DUBOSC (SIAEP Viella), Patrick GAYAS (SIAEP Garlin), Jean-Noël LACOURREGE (SIAEP Montaner), Michel LAFON (SIAEP Viella), Dominique LAGAHE (SIAEP Montaner), Hubert LASSEGUES (SIAEP Vallée de l'Ousse), Hervé LEROY (SIAEP Plaine de Nay), Léon PALETOU (Lamarque-Pontacq), Marc PEDELABAT (SIAEP Luy et Gabas), Georges POUBLAN (SIAEP Garlin), Jean-Yves PRUDHOMME (SIAEP Plaine de Nay), Raymond SANSOT (SIAEP Lembeye) et Philippe TRUCO (SIAEP Crouseilles).

Agents du Syndicat :

- **Directeur** : Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur Territorial.
- **Directrice adjointe** (depuis le 1^{er} juillet 2011) : Mademoiselle Hélène LEONG-KAM-PO, Attachée Territoriale.
- **Administratif** : Madame Régine PEYROUS, Secrétaire de Mairie.



Photo 1 – L'équipe du SMNEP



2.2. Le territoire.

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, gère donc la production d'eau potable pour 11 collectivités, sur un territoire de 1 400 km², réparti sur 3 départements (Gers, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées). Les principales caractéristiques de ces syndicats sont données par le tableau suivant :

Collectivité	Date d'adhésion au SMNEP	Nombre de communes	Population*	Nombre d'abonnés	Superficie (km ²)	Linéaire réseau (Km)
SIAEP Plaine de Nay	05/06/1963	12	14 517	6 404	94,50	225,00
SIAEP Nay Ouest	05/06/1963	11	10 624	4 496	166,46	325,00
SIAEP Luys et Gabas	20/12/1967	42	26 518	11 470	336,95	791,10
SIAEP Vallée de l'Ousse	05/06/1963	21	17 821	7 841	191,90	457,40
SIAEP Montaner	20/12/1967	12	2 055	1 009	88,86	131,00
SIAEP des Enclaves	21/07/1969	6	1 441	661	48,90	81,90
Lamarque-Pontacq	09/03/1983	1	792	362	10,83	17,50
SIAEP Lembeye	05/06/1963	23	4 396	2 536	173,51	271,00
SIAEP Garlin	31/12/1998	21	4 154	2 084	154,71	319,00
SIAEP Crouseilles	19/03/2001	7	822	481	29,95	90,42
SIAEP Viella	12/01/2006	10	2 129	1 276	109,82	150,30
		Total	Total	Total	Total	Total
		166	85 269	38 620	1 422	2 875

(*): population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012. Données issues de l'INSEE

Tableau 1 - Données générales des syndicats de distribution

Le SMNEP dessert 85 269 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire (Cf. Annexe 4). Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire du SMNEP :

- SIAEP Luys et Gabas : 71 259 m³ vendus au syndicat d'Arzacq,
- SIAEP de Viella : 2 259 m³ vendus au syndicat du Bassin Adour-Gersois,
- SIAEP de la vallée de l'Ousse : 262 507 m³ vendus à la commune d'Ibos (65),
- SIAEP de Lembeye : 51 067 m³ vendus à la commune de Vidouze (65),
- SIAEP de Montaner : 7 438 m³ vendus à la commune de Sanous (65) et 10 981 m³ vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

Ce qui représente pour 2011, un volume de 404 528 m³ vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 9 236 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau du SMNEP peut donc être évaluée à **94 500 habitants**.



3. La Maison de l'Eau

Après une année de travaux, le SMNEP a intégré en juin 2011 son nouveau siège sur la commune de Buros (Cf. Annexe n°2 Délibération de modification des statuts). La Maison de l'Eau, bâtiment parfaitement intégré à son environnement, résolument tourné vers l'avenir, est le fruit de 3 années de réflexion. Situé au cœur de notre territoire, il se révèle être le centre névralgique de la collectivité.

Ce lieu moderne dédié à l'eau est constitué de trois bâtiments :

- **Accueil – administratif** : Lieu d'accueil, de gestion administrative et technique. Il est aussi le siège des réunions du Comité Syndical, où se réunissent les élus pour décider des orientations du syndicat
- **Salle pédagogique** : lieu destiné à sensibiliser les scolaires, du primaire à l'université en passant par le collège et le lycée, ainsi que les consommateurs à la problématique de l'eau. Cet espace est un lieu de débat, de conférence, de recherche, de stage, d'information, de communication et d'anticipation
- **Espace technique – muséographique** : Présentation de la technologie de l'eau autour des thèmes suivants : comptage, régulation, distribution et supervision



Photo 2 - Maison de l'Eau

La Maison de l'Eau a été inaugurée le 23 septembre 2011, sous la Présidence de Monsieur Georges LABAZEE, Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.



Photo 3 - Inauguration de la Maison de l'Eau

4. La délégation de service public.

4.1. Présentation du contrat.

Le précédent contrat de délégation de service public est arrivé à échéance au 31 décembre 2010. Les membres du Comité Syndical ont été amenés à statuer début 2010 sur le choix du mode de gestion du service de production d'eau. Conformément à la délibération en date du 11 février 2010 (Cf. Annexe3), les élus ont validé le principe d'une **délégation de service public** par contrat d'affermage.

A l'issue de cette étape, le Comité Syndical a chargé le Président de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public instaurée par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin. Au terme de cette procédure, et conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a été saisi par le Président pour statuer lors de sa séance du 19 novembre 2010 sur :

- Le choix de l'entreprise fermière du service public de production d'eau potable,
- L'approbation des termes du contrat d'affermage ainsi que ses annexes,
- L'autorisation à donner au Président pour signer le contrat d'affermage.

Le contrat a ainsi été signé avec l'entreprise SAUR et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 12 ans. Validé par la préfecture le 15 décembre 2010, il présente de nombreuses



avancées au regard de l'ancien contrat qui visent à l'**amélioration de la qualité** du service rendu et permettent une **véritable maîtrise** du service par le Syndicat. On retiendra notamment :

- Une **baisse de 35.7%** de la part délégataire
- Des garanties techniques et financières sur le **renouvellement du patrimoine** de la collectivité, permettant de sécuriser la production
- Des **travaux concrets** de près d'**1 millions €**. Ces investissements comprennent notamment la mise en place de groupe électrogène sur les ouvrages de production, l'installation de vidéosurveillance sur l'ensemble des stations de production, l'optimisation du traitement de la station de Lespielle, l'optimisation de la chloration de la station de Bordes et le suivi du chlore à Buros permettant ainsi de garantir la qualité du service
- Une optimisation de la campagne d'analyse, **garantissant la qualité de l'eau** produite
- Une incitation financière à l'**amélioration des rendements de réseau**
- La réalisation d'un plan de développement durable et de gestion de crise (avec la réalisation d'un exercice annuel)
- Une **implication locale et sociale** en s'engageant à embaucher un apprenti ou un stagiaire chaque année et en confiant l'entretien des espaces verts de la collectivité à un CAT local
- Un meilleur pilotage du contrat grâce à des réunions mensuelles, **garantissant un partenariat toujours plus réactif**

4.2. Prestations assurées dans le cadre du service.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :

- **Gestion du service** : application du règlement du service, fonctionnement (électricité et réactifs), surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,
- **Gestion des abonnés** : facturation, accueil et information des abonnés
- **Entretien** : de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil,
- **Renouvellement** : des compteurs, des équipements électromécaniques, des clôtures.

Quant à elle, la collectivité prend à sa charge :

- **Renouvellement** : des canalisations et ouvrages accessoires, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil, des espaces verts, des membranes d'ultrafiltration
- **Investissement** : Création de nouvelles usines, de canalisations,...



II Ressource en eau.

Le SMNEP dispose de différentes ressources (sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et nappe des sables infra-molassiques). En fonction de sa nature, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de quatre usines de traitement. L'eau est ensuite stockée (7 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 13 250 m³) avant d'alimenter les 11 collectivités adhérentes (Cf. Annexe 4).

1. Présentation de la ressource.

1.1. Aygue Nègre.

Située aux pieds des Pyrénées dans la vallée menant au col du Soulor, le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km², comprenant le pic du Monbula, le pic de l'Estibette, le soum de Granquet,...

L'eau s'infiltrant dans ce réseau karstique, ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. Cet ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau ainsi captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.



Photo 4 - Aygue Nègre

1.2. Aygue Blanche.

Cette ressource est similaire à celle d'Aygue Nègre. Situé à 620 mètres, le captage d'Aygue Blanche a été réalisé en 1967. Le bassin versant alimentant cette résurgence s'étend sur 15 km², et est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moule de Jaout.

Ici aussi la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.



Photo 5 - Aygue Blanche

1.3. Prise d'eau dans l'Ouzom.

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rive droite de l'Ouzom, à l'aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km², délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualité, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).



Photo 6 - Prise d'eau dans l'Ouzom



1.4. Champ captant de Bordes F1.

Réalisés en 1985, les quatre forages de Bordes captent la nappe des sables infra-molassiques (entre 85 et 100 mètres de profondeur).

Cet aquifère est situé sous la nappe alluviale du Gave de Pau (directement en contact avec la zone saturée), séparé par une couche d'argile discontinue.

La portion de nappe alimentant ces captages a été évaluée à 1 000 hectares. La mise en service des pompages a engendré localement un mélange des deux aquifères. Compte tenu de ce phénomène, cette ressource est très vulnérable. Sa qualité est donc dépendante des activités anthropiques situées en surface.



Photo 7 - Forage de Bordes

1.5. Forage de Baudreix.

Ce forage a été mis en service en 2006. Il capte la nappe alluviale du Gave de Pau, qui est principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie, avec peut-être un mélange des eaux du Gave. Même si le Gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garanti un fort pouvoir de dilution et donc une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser la prise d'eau, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009. Elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.



Photo 8 - Forage de Baudreix

1.6. Forage de Lespielle et Simacourbe.

Ces anciens forages agricoles, captent la nappe des sables Infra-molassiques à une profondeur comprise entre 300 et 500 mètres. Après réhabilitation, ils ont été mis en service en 2009.

Compte tenu de l'environnement géologique à cette profondeur, l'eau brute sort à une température d'environ 25°C. Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène, et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle.



Photo 9 - Forage de Simacourbe

1.7. Forage de Lalongue.

Mis en service en 2005, ce forage vient capter la nappe des sables infra-molassiques à une profondeur de 331 mètres. Comme pour les forages de Lespielle et Simacourbe, l'eau ainsi captée, présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C,
- Faible teneur en oxygène,
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.



Photo 10 - Forage de Lalongue



1.8. Forage de Burosse-Mendousse.

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des sables infra-molassiques entre 491 et 528 mètres. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin. Lors de son adhésion au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte. Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C,
- Turbidité,
- Ammonium,
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage, traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.



Photo 11 - Forage de Burosse-Mendousse

2. Prélèvements.

Ressource	Nature	Date mise en service	Date AP	Qnominal (m ³ /h)	Prélèvement 2010 (m ³)	Prélèvement 2011 (m ³)	Variation
Aygue Nègre	Source de montagne	01/01/1960	En cours	600	4 443 472	4 730 353	6,1%
Aygue Blanche	Source de montagne	01/01/1960	En cours				
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	En cours	750	1 243 971	1 004 204	-23,9%
Bordes F1	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	34	141 493	186 707	21,7%
Bordes F2	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	110	127 313	235 799	46,0%
Bordes F3	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	168	321 570	725 801	55,7%
Bordes F4	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	32	1 022 411	428 245	-138,7%
Baudreix	nappe alluviale	27/10/2006	27/06/2006	180	1 072 222	1 301 560	17,6%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	292 257	307 664	5,0%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	291 761	253 196	-15,2%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	653 953	476 400	-37,3%
Burosse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	En cours	50	157 291	184 786	14,9%
Igon	-	-	-	-	4 103		
Total				2 544	9 767 714	9 834 715	0,7%

AP : Arrêté Préfectoral

Tableau 2 - Volumes prélevés

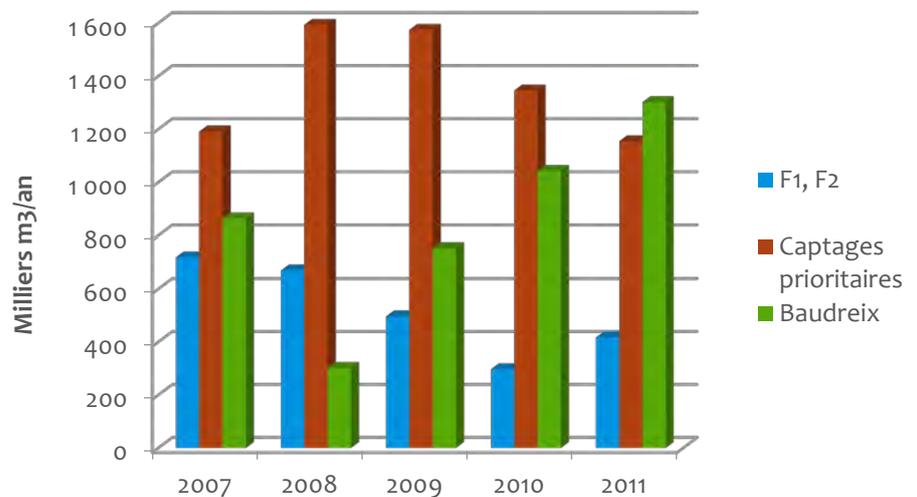


Le volume des Aygues est globalisé. Actuellement un compteur général se situe après la jonction des deux arrivées. La répartition est donc non quantifiable. Des travaux devraient être prochainement engagés afin de dissocier chaque arrivée (notamment pose de débitmètre sur chaque arrivée).

Bordes : Dans le cadre de la démarche relative à l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes (F3 et F4), la Collectivité et son Délégué ont cherché à optimiser les débits de prélèvements des forages F3 et F4 (captages prioritaires en application de la loi n°009-967 du 3 août 2009).

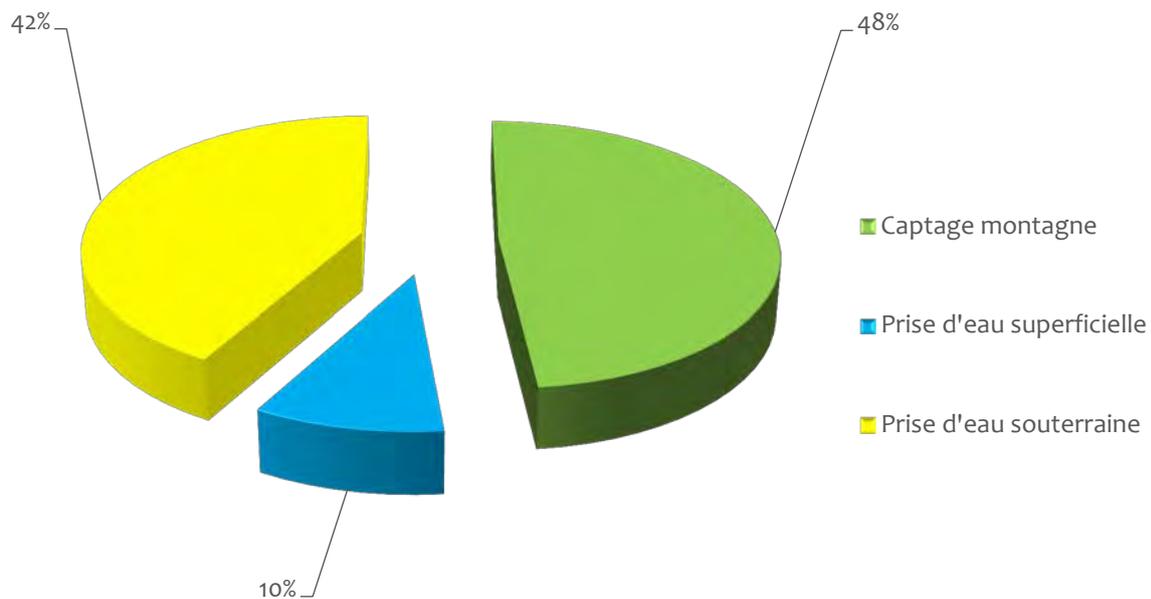
Ceci explique les évolutions suivantes :

- F1/F2 : +29.7% (entre 2010 et 2011)
- F3/F4 : -16.6% (captages prioritaires)
- Baudreix : 19.9%



Graphique 1 - Evolution des prélèvements sur les forages de Bordes

De façon globale, l'origine de l'eau prélevée sur le syndicat se répartit de la manière suivante :



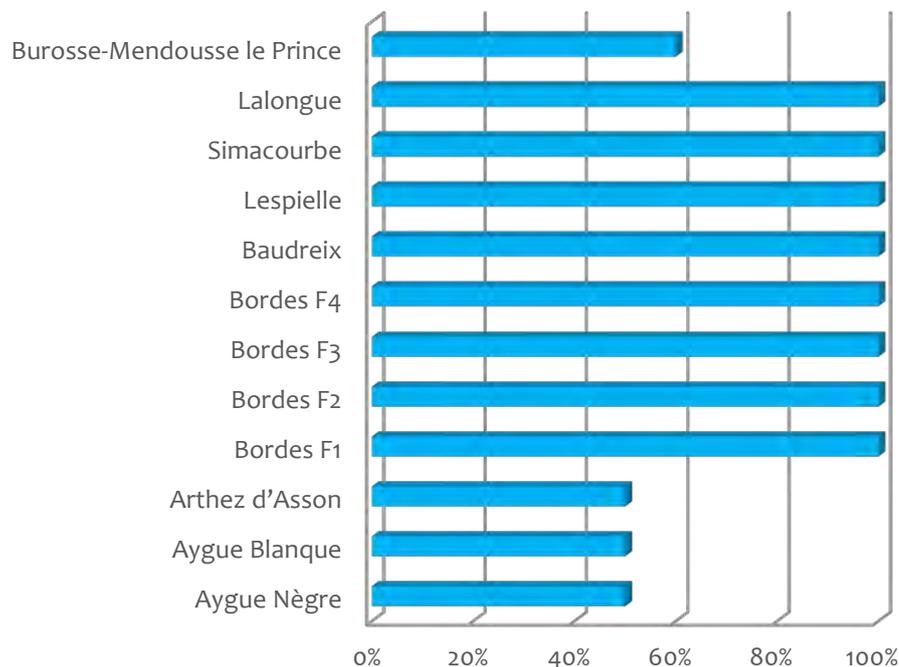
Graphique 2 – Répartition des prélèvements par type de ressource



3. Protection de la ressource.

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure selon les paramètres suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% aucune action,
- 20% études environnementale et hydrogéologique en cours,
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu,
- 50% dossier déposé en préfecture,
- 60% arrêté préfectoral,
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.



Graphique 3 - Avancement de la protection de la ressource

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable est de **70.1%** pour le SMNEP.

Le SMNEP s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de protection de la ressource, notamment par le biais des actions suivantes réalisées en 2011 :

- Les Aygues / Arthez-d'Asson : suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé (mai 2008), le SMNEP a mandaté un bureau d'études pour la rédaction du dossier préalable à la mise à l'enquête publique visant à l'élaboration des périmètres de protection et à la déclaration d'utilité publique. Ce dossier a été déposé en Préfecture le 13 décembre 2010. L'enquête publique a eu lieu entre le 5 et le 26 décembre 2011. Le dossier devrait être présenté au CODERST au 2^{ème} trimestre 2012 et l'arrêté préfectoral publié fin 2012.
- Burosse-Mendousse : l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2011, nécessite la réalisation de travaux de mise en conformité (remise aux normes de la clôture, réalisation d'une lagune de décantation des eaux de lavages,...). Le dossier de consultation des entreprises a été bâti en 2011. Les travaux débuteront en juin 2012 pour s'achever d'ici fin 2012.



Les dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Les Aygues	Arthez d'Asson	Bordes	Baudreix	Lespielle et Simacourbe	Lalongue	Burousse-Mendousse le Prince
En cours	En cours	09/03/2006	27/06/2006	07/05/2008	06/02/2004	04/01/2011

Tableau 3 - Date des arrêtés préfectoraux de chaque ressource



III De la production à la distribution.

1. Production.

1.1. Présentation.

Chaque ressource peut nécessiter un traitement, plus ou moins complexe, en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), le SMNEP dispose des ouvrages suivants :

Station de Calibet.

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanche et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq. A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).



Photo 12 - Station de Calibet

Usine d'Arthez-d'Asson.

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson est constituée d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom, capacité max de 750 m³/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginat) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement, avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Un retro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres. Les sous-produits générés (boues minérales chargées en aluminium et en fer) sont actuellement rejetés au milieu naturel. Conscient de l'impact, le Syndicat va prochainement engager un programme de travaux visant à traiter ces boues.



Photo 13 - Usine d'Arthez-d'Asson

Station de Bordes.

L'eau des forages de Bordes et de Baudreix, est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bache de stockage, dont le but est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le mélange de l'eau permet d'abaisser la teneur en nitrates. Le seul traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 00 m³).



Photo 14 - Station de Bordes



Usine de Lespielle.

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium,
- Augmenter la teneur en oxygène dissous,
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique,
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeurs.



Photo 15 - Usine de Lespielle

Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet, d'une part d'oxygéner l'eau, et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0.1 µm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des retrolavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon), avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée, avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. De ce château d'eau, on dessert les syndicats de Lembeye, Crousselles et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les syndicats de Viella, de Garlin et le Conseil général du Gers.

Usine de Lalongue.

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère). Le traitement est donc similaire :

- Passage, en entrée, dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré),
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium),
- Ajout éventuel de polymère,
- Filtration sur charbon actif,
- Désinfection au chlore gazeux,
- Traitement biologique de l'air,
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes.



Photo 16 - Usine de Lalongue

Usine de Burosse-Mendousse.

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (permet une oxygénation et une déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.



Photo 17 - Usine de Burosse-Mendousse



1.2. Besoin en eau des usines.

Les besoins en eau des différentes usines d'eau potable du syndicat (nettoyage des filtres, des bâches de stockage,...) sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

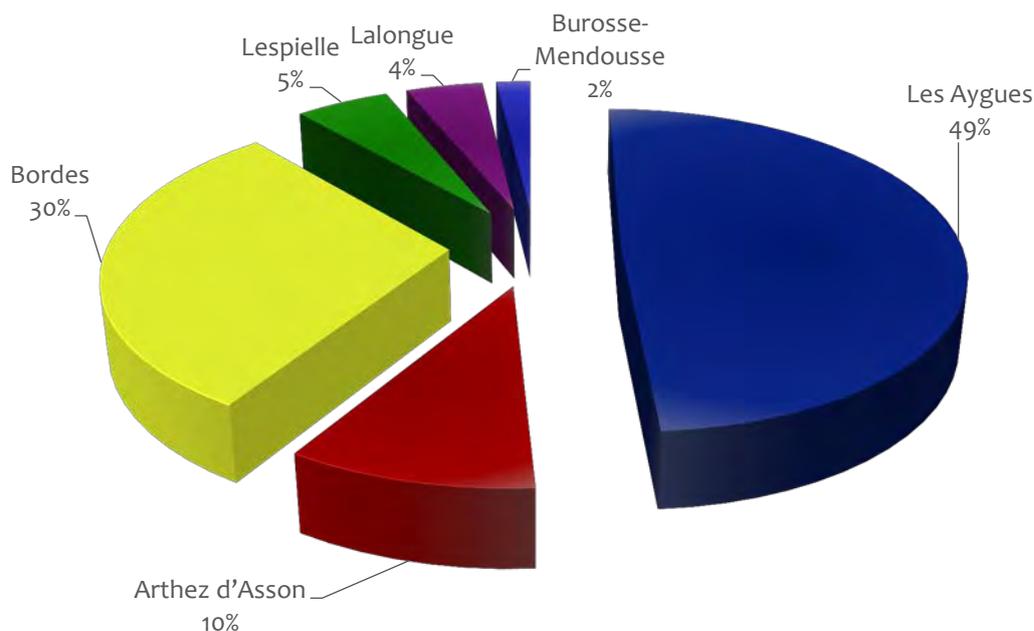
Usine	volumes 2011 (m ³)
Arthez d'Asson	58 877
Lespielle	57 820
Lalongue	64 141
Burousse-Mendousse	420
Total	181 258

Tableau 4 - Besoin en eau des usines

1.3. Les volumes produits.

Nom	Date mise en service	Capacité nominale (m ³ /h)	Débit moyen 2011 (m ³ /h)	Production 2010 (m ³)	Production 2011 (m ³)	Variation 2010/2011
Les Aygues	01/01/1960	620	540	4 443 472	4 730 353	6,5%
Arthez d'Asson	01/01/1976	750	108	1 168 049	945 327	-19,1%
Bordes	01/01/1985	524	329	2 685 009	2 878 112	7,2%
Lespielle	02/05/2009	400	57	490 682	503 040	2,5%
Lalongue	22/04/2005	200	47	583 953	412 259	-29,4%
Burousse-Mendousse	01/01/1980	50	21	153 083	184 366	20,4%
Total				9 528 351	9 653 457	1,4%

Tableau 5 - Volumes produits



Graphique 4 - Répartition des volumes produits par unité de production



1.4. Performance des stations de production.

Consommation énergétique.

Station	Conso électrique 2011 (KWh)	Ratio 11 (KWh/m ³)	Ratio 10 (KWh/m ³)
Station de Calibet	54 899	0,01	0,01
Station d'Arthez d'Asson	926 389	0,98	0,97
Station de Bordes	2 038 007	0,71	0,70
Station de Lespielle	710 553	1,41	1,44
Station de Lalongue	578 754	1,40	1,43
Station de Burosse Mendousse	230 820	1,25	1,28
Total	4 539 422	0,47	0,50

Tableau 6 - Répartition des consommations énergétique par station

A noter la défaillance du compteur électrique de Baudreix.

Consommation de réactifs.

Station	acide (kg)	soude (kg)	bisulfite (kg)	Chlorure ferrique (kg)	alginate (kg)	Chlore (kg)
Station de Calibet						1 617
Station d'Arthez d'Asson		0		3 326	0	1 078
Station de Bordes						1 127
Station de Lespielle	13 825	3 280	263			980
Station de Lalongue	0	0				1 029
Station de Burosse Mendousse						98
Total	13 825	3 280	263	3 326	0	5 929

Tableau 7 - Répartition des consommations de réactifs par station

Gestion des sous-produits.

Station	Nature des sous-produits	Méthode de séparation	Destination finale des sous-produits
Station de Calibet	-	-	-
Station d'Arthez-d'Asson	Boues issues de décantation/filtration	Consultation lancée en 2012	Fonction de la filière retenue
Station de Bordes	-	-	-
Station de Lespielle	Boues issues du retro lavage des membranes	Lagune	*
Station de Lalongue	Boues issues du retro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	*
Station de Burosse-Mendousse	Boues issues du retro lavage des filtres	Consultation lancée en 2012.	Transfert des boues à Lalongue **

(*) Compte tenu des volumes de boues produits par les stations de Lespielle et Lalongue, aucune extraction n'a encore eu lieu.

(**) Les boues seront pompées dans la lagune et transférées sur les filtres à sables de la station de Lalongue pour séchage.

Tableau 8 - Devenir des sous-produits des stations de production



2. Réseaux.

2.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la manière suivante :

0 point	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
10 points	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
20 points	mise à jour du plan au moins annuelle.
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
+10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
+10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. Les grands ouvrages - réservoir, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2010, de **60 points sur 80**.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas le SMNEP (valable pour les syndicats distributeurs).



2.2. Système d'Information Géographique.

Le SMNEP s'est engagé, en 2010, dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes.

La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production,...) se révèle être un véritable outil d'aide à la décision et permet une gestion du patrimoine de la collectivité.

Ce travail de collecte d'information et de géoréférencement du réseau aura duré près d'un an. A cette étape préalable, s'est ajouté le travail de collecte et de mise à jour d'information réalisé dans le cadre du Schéma Directeur. Cet important travail aura surtout permis de déterminer avec précision le linéaire de réseau : **184.4 kml**

Le RPOS 2010 faisait ressortir un linéaire de 188.8 km^(*). Après actualisation des données avec l'exploitant et bureau d'études, il s'avère que le linéaire annoncé en 2010 avait été surestimé.

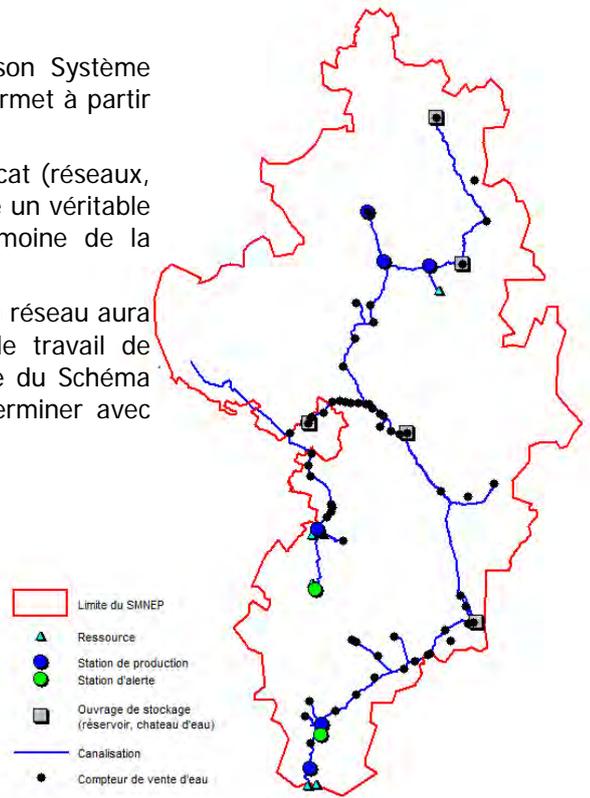


Figure 2 - SIG du SMNEP

2.3. Caractéristique du réseau.

Longueur et diamètre.

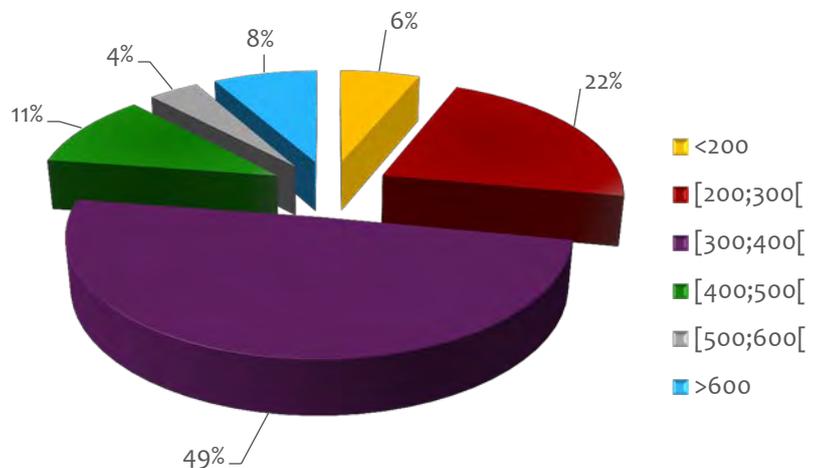
	2010	2011	Variation
Linéaire de réseau hors branchement (kml)	184.2 ^(*)	184.4	0,1%

Tableau 9 - Variation du linéaire de réseau

Le linéaire total du réseau du syndicat, se répartit de la manière suivante :

DN	Longueur (kml)
<200	11.5
[200;300[40.1
[300;400[91.1
[400;500[19.5
[500;600[7.2
[600;+]	15.0
Total	184.4

Tableau 10 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre



Graphique 5 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

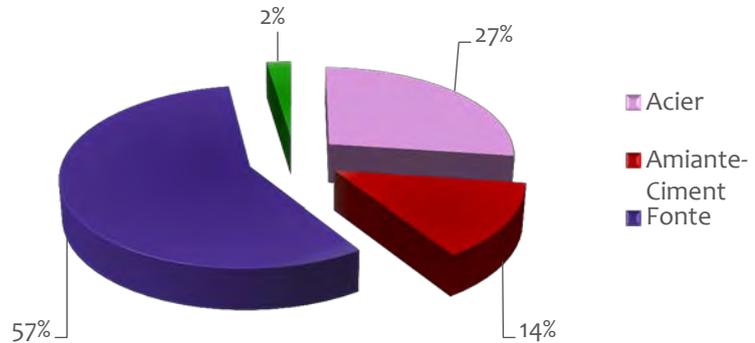


Matériaux.

Les 184.4 kml de réseau du SMNEP, sont constitués des matériaux suivants :

Matériau	Longueur (kml)
Acier	50,1
Amiante ciment	25,2
Fonte	104,8
PVC	4,4
Total	184.4

Tableau 11 - Composition du réseau

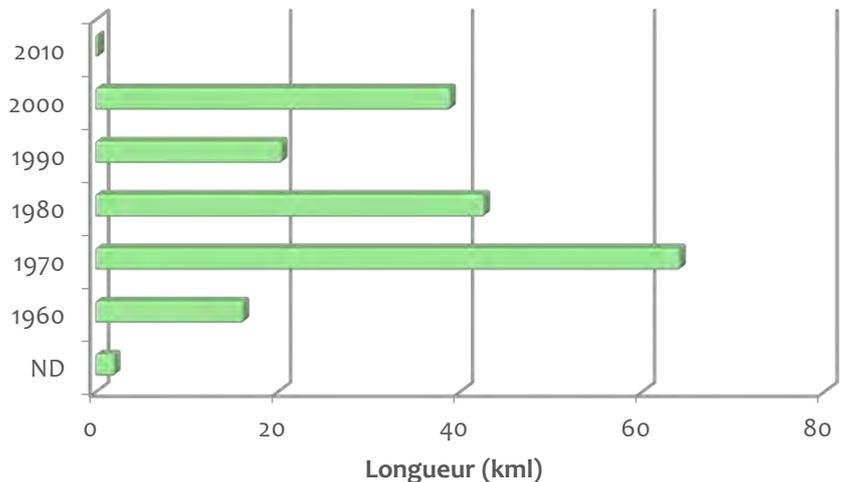


Graphique 6 - Répartition du réseau par type de matériau

Age.

Date de pose	Longueur (kml)
ND	2.0
1960	16.2
1970	64.1
1980	42.6
1990	20.4
2000	38.9
2010	0,2
Total	184.4

Tableau 12 - Répartition de l'âge des canalisations



Graphique 7 - Répartition de l'âge des canalisations

Le travail entrepris dans le cadre du schéma directeur en partenariat avec le bureau d'études et notre délégataire, nous a conduit à l'édition du plan de casse ci-contre (recensement des casses sur les 5 dernières années).

Cette synthèse nous permet une première approche pour planifier le renouvellement de réseau. Ces données devront être complétées d'informations de terrain (composition physico-chimique de l'eau, matériau des canalisations, nature du terrain,...) afin d'orchestrer la politique de renouvellement du syndicat.

Ce programme pluriannuel découlera des conclusions du schéma directeur

Néanmoins, Il ressort déjà de l'exploitation les priorités suivantes :

1. Remplacement de la canalisation DN 350 fibro-ciment entre Buros et Sedzère
2. Remplacement de la canalisation DN 350 fibro-ciment entre Luquet et Sedzère
3. Remplacement des deux canalisations DN 250 fibro-ciment entre Pontacq et Luquet

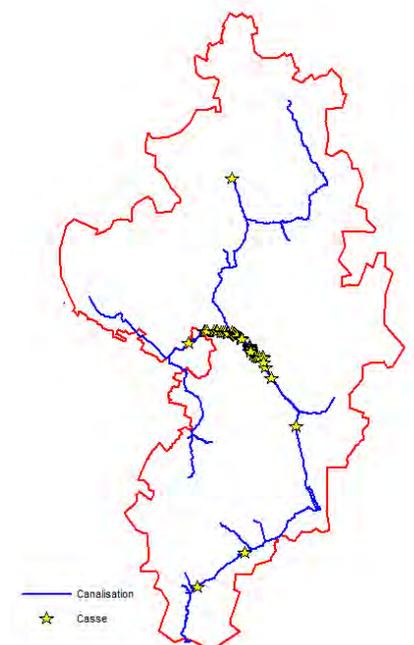


Figure 3 - Plan de casse



2.4. Performance du réseau.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau = (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau	89.5%	90.1%	94.0%	95.9%	94.6%	92.5%	92.3%	91.3%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Indice des volumes non comptés = (estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	24.7	23.0	13.5	14.7	16.7	21.2	14.0 14.3 ^(*)	19.2

Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	24.7	23.0	13.5	8.9	11.6	14.1	10.6 10.9 ^(*)	12.5

2.5. Renouvellement des réseaux.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire de canalisations renouvelées [km]	0	0	0	0	0	0	0	0

Le Syndicat a entamé une réflexion concernant son plan pluriannuel de renouvellement de réseaux. Compte tenu de l'investissement et des enjeux, il a été décidé de l'intégrer à l'actualisation du Schéma Directeur, engagé en 2010 et dont les conclusions sont attendues pour 2012.

3. Stockage.

3.1. Présentation.

Le SMNEP dispose des ouvrages de stockage suivants :

Site	Type	Volume (m ³)
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Sedzère HS	Château d'eau	1 000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2 500
Buros 2	Réservoir	2 500
Buros 3	Réservoir	5 000
Castillon	Château d'eau	1 300
Viella	Château d'eau	600
Total		13 250

Tableau 13 - Ouvrages de stockage

(*) : Données recalculées suite à l'actualisation du linéaire de réseau

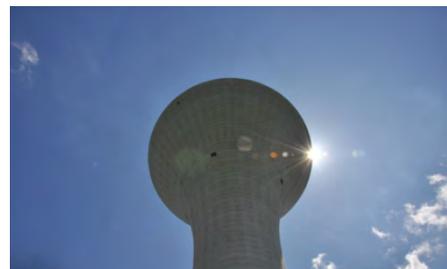


Photo 18 - Château d'eau de Castillon



3.2. Volumes de services.

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement, afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution.

Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés « volume de service ». En 2011, ils ont été évalués à 457 100 m³ par l'exploitant, répartis de la manière suivante :

Désignation	Volume (m ³)
Lavage des réservoirs	9 950
Débordement réservoirs Pontacq	447 150
Total	457 100

Tableau 14 - Répartition des volumes de service

Les réservoirs de Pontacq sont alimentés gravitairement par les Aygues (et par la station d'Arthez-d'Asson). Il n'existe à ce jour aucune vanne permettant d'arrêter les sources, l'eau arrive donc de façon continue. En l'absence de consommation, les réservoirs de Pontacq débordent. Afin de pouvoir quantifier ces volumes, l'exploitant a installé des poires de niveau, ce qui nous permet de connaître les volumes (temps de débordement*débit de 150 m³/h).

4. Vente d'eau.

En 2011, 38 620 abonnés étaient alimentés par les syndicats adhérents. A noter que les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

4.1. Volumes vendus et exportés.

Volumes vendus aux collectivités adhérentes.

Syndicat	Consommation 2010 (m ³ /an)	Consommation 2011 (m ³ /an)	Variation
SIAEP Plaine de Nay	936 828	963 910	2,9%
SIAEP Nay Ouest	878 510	915 438	4,2%
SIAEP Luys et Gabas	2 693 700	2 625 433	-2,5%
SIAEP Vallée de l'Ousse	1 743 501	1 767 645	1,4%
SIAEP Montaner	383 026	282 403	-26,3%
SIAEP des Enclaves	161 700	198 371	22,7%
Lamarque-Pontacq	38 404	39 898	3,9%
SIAEP Lembeye	838 218	708 046	-15,5%
SIAEP Garlin	534 971	499 105	-6,7%
SIAEP Crouseilles	68 647	72 427	5,5%
SIAEP Viella	270 777	260 086	-3,9%
Total	8 548 282	8 332 762	-2,5%

Tableau 15 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

Concernant les volumes vendus aux collectivités adhérentes, le SMNEP a réalisé le programme d'investissement 1008 - télérelève des compteurs. Cette opération permet de centraliser l'envoi des volumes journaliers des 71 compteurs de vente et ainsi de connaître à J+1 l'ensemble des volumes vendus sur le territoire du SMNEP. Une synthèse est ainsi transmise mensuellement aux collectivités.



Pour ce qui est de l'évolution des volumes vendus, le graphique suivant reprend l'historique depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe 5) :

Graphique 8 - Evolution des volumes vendus (millions m³/an)

On constate globalement qu'en 2011, la diminution des consommations se poursuit (-2,5% par rapport à 2010) :

- Augmentation des rendements de réseau, liée à des politiques de renouvellement et de sectorisation instaurées par les collectivités distributrices et leurs délégataires,
- Réduction de la consommation des abonnés.

Vente en gros.

VEG	Consommation 2010 (m ³ /an)	Consommation 2011 (m ³ /an)	Variation
Total	15 490	19 252	24,3%
CG32	-	-	-

Graphique 9 - Volumes issus de la VEG

La convention tripartite entre Total, SAUR et le SNMEP a été signée le 3 juin 2010, et définit les volumes (100 m³/j), les modalités de livraison et le tarif de vente. Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, la mise en place de nouvelles conditions tarifaires nécessitera la signature d'une nouvelle convention.

La convention de fourniture d'eau potable passée, le 25 avril 2007, avec le Département du Gers est effective depuis le 1^{er} janvier 2010. En 2011, bien qu'aucune consommation n'ait eu lieu, le volume minimum de 60 000 m³ a été facturé conformément à l'article 9 de la convention.

En conclusion, on retiendra pour 2011 le volume issu des **consommations comptabilisées : 8 352 014 m³** (volume vendu aux collectivités adhérentes et vente en gros à Total) et le **volume facturé : 8 412 014 m³** (consommations comptabilisées et volume facturé au Département du Gers).



5. Bilan des volumes.

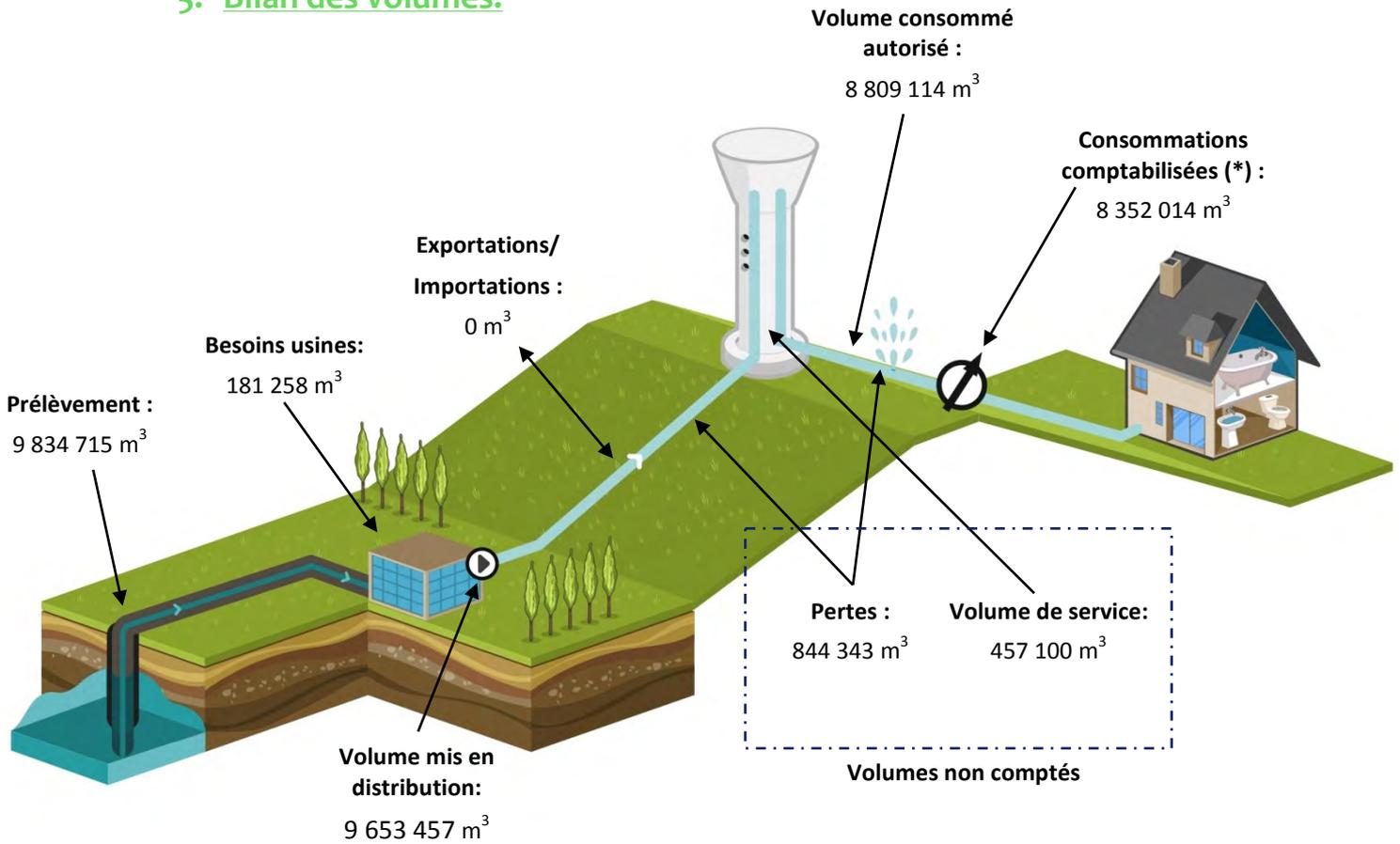


Figure 4 - Bilan des volumes

(*) : Le volume comptabilisé correspond aux ventes d'eau aux collectivités adhérentes (8 332 762 m³) et aux ventes en gros (19 252 m³) soit 8 352 014 m³



IV Qualité de l'eau.

1. Synthèse ARS

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS, anciennement DDASS) (Cf. Annexe 6). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Pour 2011, le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS met en avant une eau conforme à la réglementation à **100%** sur le paramètre **bactériologique** et à **98%** sur le paramètre **physico-chimique** :

Station	Bactériologie		Physico-chimie		Paramètres à surveiller
	Nombre de prélèvements	conformité	Nombre de prélèvements	conformité	
Station de Calibet	12	100%	14	100%	Turbidité
Station d'Arthez d'Asson	11	100%	12	91%	Turbidité et paramètre bactériologique
Station de Bordes	12	100%	12	100%	Nitrates et produits phytosanitaires
Station de Lespielle	6	100%	6	100%	Température
Station de Lalongue	6	100%	6	100%	
Station de Burosse Mendousse	3	100%	3	100%	Température
Total	50	100%	53	98%	

Tableau 16 - Synthèse 2011 de la qualité de l'eau (ARS)

2. Autocontrôle de l'exploitant.

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyse sur l'ensemble des ressources et stations du syndicat.

En effet, en 2011, l'exploitant a réalisé **206 prélèvements** sur l'ensemble des ouvrages du SMNEP (contre 125 en 2010). **Les analyses étaient conformes à 100%**. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ces informations :



Ressource	Eau brute	Eau mise en distribution	Paramètres à surveiller
Aygue Blanche	2		Conductivité - Turbidité
Aygue Nègre	2		Conductivité - Turbidité
Arthez d'Asson		16	Turbidité et paramètre bactériologique
Bordes	73	13	
Lespielle	47	15	Température
Lalongue	12	13	
Burousse Mendousse		11	Température
Réservoirs		2	
Total	136	70	

Tableau 17 - Synthèse 2011 de l'autocontrôle de l'exploitant

3. Principales optimisations.

3.1. Les Aygues.

Les analyses réalisées en 2011, font ressortir des non-conformités ponctuelles sur la turbidité (qui oscille entre 0.17 et 1.91 NFU, pour une limite de qualité établit à 1 NFU). Dans ses bilans annuels, l'ARS recommande de mettre en place une surveillance de la turbidité de l'eau brute des Aygues.

Compte tenu de la nature de ces deux ressources (bassin versant de grande superficie situé en montagne, dont l'eau circule dans un réseau karstique), des épisodes de fortes turbidités peuvent être constatés, notamment lors d'orage en période estivale. Le syndicat a adopté au budget 2009 un programme visant à équiper le regard de jonction d'Aygue Blanche et d'Aygue Nègre. Ces travaux permettront, entre autres, d'équiper de débitmètre (et ainsi de dissocier les volumes captés pour chaque ressource) et de turbidimètre chaque arrivée (ce qui permettra d'avoir un suivi de la turbidité en temps réel et de by-passer la(les) ressource(s) en cas de trop forte turbidité.

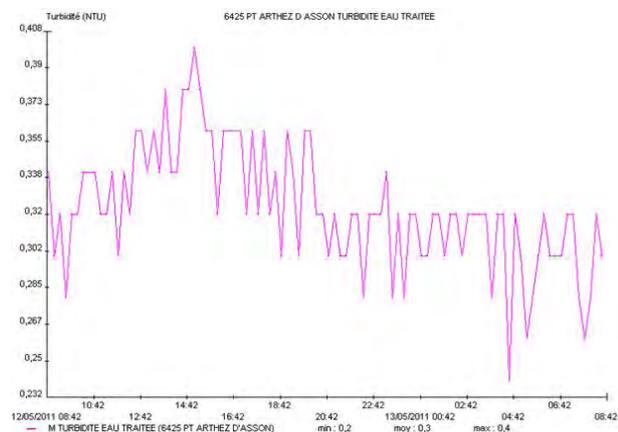
Les démarches administratives préalables à la mise en place de ce dispositif n'ont malheureusement toujours pas abouti.

Afin de garantir une eau de qualité et de se conformer à la réglementation, il apparait urgent d'engager ces travaux.

3.2. Arthez-d'Asson.

Le rapport annuel de l'ARS, fait ressortir des dépassements de la limite de qualité pour la turbidité (1.32 NFU pour une limite à 1 NFU).

Or, cette donnée reste à nuancer, car l'analyseur sur l'eau mise en distribution (graphique ci-contre) ne fait apparaitre aucun dépassement. En effet sur cette journée, la turbidité a été inférieure à 0.4 NFU. Après visite avec l'ARS, le point de prélèvement a été déplacé car jugé « non représentatif ».



Graphique 10 - Suivi de la turbidité de l'usine d'Arthez-d'Asson (12 mai 2011)

En octobre, un tracteur a accidentellement chuté dans l'Ouzom à quelques centaines de mètres à l'amont de la prise d'eau. Cet événement souligne le caractère vulnérable de cette ressource (prise d'eau superficielle, dont



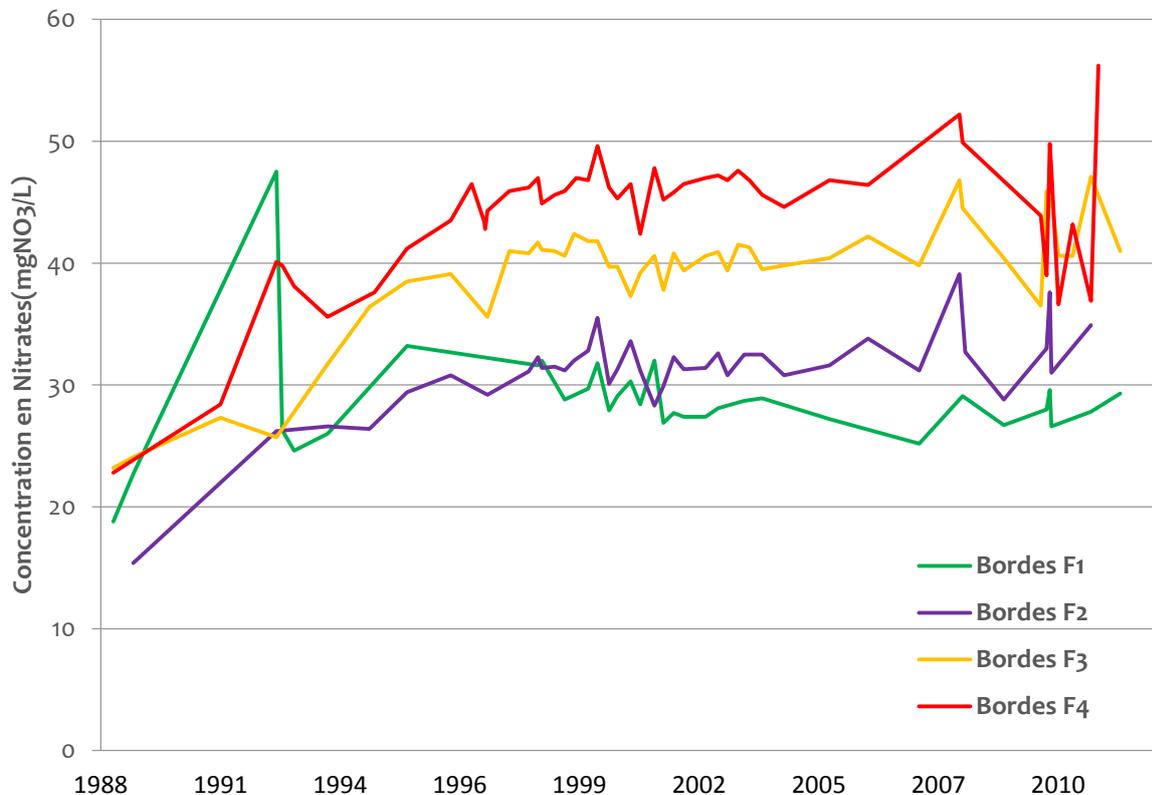
le bassin versant s'étend sur 100 km²).

Afin de pouvoir assurer qualité de l'eau, le syndicat a engagé en 2010 la construction d'une station d'alerte à l'amont de la station d'Arthez-d'Asson, couplé à un détecteur d'hydrocarbures (Cf. VI Travaux engagés.). En service depuis décembre 2011, ce dispositif permet en cas de pollution l'arrêt de la station et l'envoi d'une alarme à l'exploitant.

3.3. Bordes.

Depuis la mise en service des forages de Bordes, en 1985, les teneurs en nitrates de l'eau prélevée sont en constante augmentation. Actuellement ce secteur représente une part importante de l'alimentation du Syndicat (en 2011 les ressources de Bordes représentaient 29% des prélèvements du SMNEP).

Les analyses physico-chimiques réalisées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales depuis 1988 nous permettent de suivre l'évolution de la teneur en nitrates au niveau des quatre forages de Bordes.



Graphique 11 - Evolution de la concentration en nitrates des forages de Bordes (eau brute)

On note une augmentation continue de la teneur en nitrates dans l'eau brute issue des quatre forages de la nappe des sables infra-molassiques. La concentration initiale (fin des années 80) dans cet aquifère était de l'ordre de 20 mg/L. Au cours des 20 années d'exploitation cette teneur n'a cessé d'augmenter pour osciller aujourd'hui entre 30 et 50 mg/L selon les forages. Notons tout de même que l'eau prélevée a toujours été conforme à la réglementation (l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine définit le seuil de potabilité à 100 mg/L sur l'eau brute). La présence de produits phyto-sanitaires (atrazine et déséthyl-atrazine) a aussi été détectée par l'ARS en 2010.

L'eau mise en distribution est issues des quatre forages de Bordes et de celui de Baudreix. Cette dilution permet de distribuer une eau dont les teneurs en nitrates oscillent entre 19 et 32 mg/L (la valeur seuil sur l'eau mise en distribution est de 50 mg/L).



Face à ce constat et en application du Grenelle de l'Environnement, les forages F3 et F4 (concentrations en nitrates les plus préoccupantes) ont été classés captages prioritaires (LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement). Ce classement a conduit, dans un premier temps, à la définition de l'Aire d'Alimentation de ces Captages, puis dans un deuxième temps à la réalisation d'un diagnostic des activités sur ce secteur afin de proposer un programme d'actions dont l'objectif est d'aboutir à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ce programme d'actions, porté par le PAT du Gave de Pau a été co-construit avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités, institutionnels) sur la base du volontariat. Il est bâti autour de trois axes majeurs :

- Volet amélioration des connaissances.
- Volet non agricole.
- Volet agricole.

Ces mesures ont été mises en place début 2011. Après finalisation, ce programme d'actions a été transmis au Préfet de région pour validation fin avril 2011. A l'issue de son instruction par un groupe d'experts, un avis favorable a été délivré, à condition de fournir un complément d'information. L'ensemble de ces éléments a été apporté fin octobre 2011. Ce programme volontaire a été validé dans son intégralité le 14 février 2012.

Une évaluation complète sera réalisée par la DREAL début 2013.

3.4. Lespielle.

La référence de qualité des eaux destinées à la consommation humaine est de 25°C. Les eaux issues des forages de Lespielle et Simacourbe ont une température comprise entre 21 et 29°C (de même pour Burosse-Mendousse). Ce paramètre va naturellement s'abaisser lors du traitement et du transport de l'eau.

Par ailleurs, les traitements de l'usine (pulvérisation, chloration au break-point, ultrafiltration et désinfection) semblent ne pas être optimisés. Afin d'y remédier, le SMNEP a engagé en 2011 une réflexion avec son exploitant (Cf. VII.3.1 Stage). Les mesures d'amélioration devraient être mises en place en 2012.

3.5. Présence de chlore sur le réseau.

Le rapport annuel de l'ARS met en avant la nécessité de maintenir des teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement. La circulaire DGS n°524/DE du 17 novembre 2003 relative au plan Vigipirate préconise de « *maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 milligramme par litre (mg/l) en sortie des réservoirs et de viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution* ».

Afin de garantir une eau exempte de toute contamination bactériologique, le SMNEP réalise ce traitement de désinfection à l'aide de chlore gazeux. En 2010, il avait été préconisé d'optimiser le suivi en installant des analyseurs de chlore en continue sur certains ouvrages. Ces travaux ont été réalisés en 2011. Outre, les analyseurs de chlore situés en sortie de chaque usine, le SMNEP en possède aujourd'hui sur :

- Station de Bordes
- Réservoirs de Buros
- Réservoirs de Pontacq
- Château d'eau de Sedzère
- Station de Burosse-Mendousse
- Château d'eau de Castillon

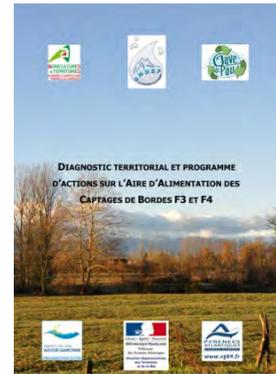


Photo 19 - Etude AAC captages prioritaires de Bordes



V Prix de l'eau et budget.

1. Décomposition du prix de l'eau.

La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments :

- **« La part délégataire ».** Cette rémunération est fixée contractuellement avec le syndicat producteur. Dans le cadre du SMNEP, cette rémunération est fixée pour 12 ans. Cette part est indispensable pour permettre de faire fonctionner les ouvrages de production d'eau potable (personnel, électricité, réactifs,...).
- **« La part syndicale »** Cette part perçue par le SMNEP est fixée par délibération du Comité syndical. Elle permet la réalisation d'infrastructures propres à la production (usine de traitement, réservoirs, canalisations,...).
- **L'Agence de l'eau:** perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau et elle les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau.
- **La TVA:** Taux réduit à 5.5%.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	Unité	1er janvier 10	1er janvier 11	Variation
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m ³	0.2095*	0.1350	-35.6%
Part syndicale (SMNEP)	€ HT/m ³	0.1204	0.1952	62.1%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Adour-Garonne)	€/m ³	0.0319	0.0319	0%
Total HT	€	0,3618	0,3621	0.1%
TVA	%	5.5	5.5	
Total TTC	€	0,3817	0,3820	0.1%

(*) : Tarif arrêté à quatre décimales.

Tableau 18 - Décomposition du prix de l'eau

2. Recettes.

2.1. Part délégataire.

Fixation des tarifs en vigueur.

Les volumes facturés sont basés sur :

- Le volume total 2011 : 8 352 014 m³
- Un rattrapage des volumes consommés en 2010 pour le SIAEP des enclaves : 4 167 m³ (facturé au tarif 2010)
- Les 60 000 m³ facturés au Conseil général du Gers, dans le cadre de la convention (Cf. chapitre Vente en gros.).

Soit un total de **8 416 181 m³**.



Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base (P_0) d'un coefficient défini au contrat, selon la formule suivante :

$$RG_n = RG_0 \times K1_n$$

dans laquelle $K1_n$ est un coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule suivante :

$$K1_n = \left(0,37 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,33 \frac{E_n}{E_0} + 0,30 \frac{BE_n}{BE_0} \right) * (1 - G_{prod})^N$$

Paramètre	Définition	Source
ICHT-E0	Indice du coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution	Moniteur des Travaux Publics
BE	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Ensemble de l'industrie – Marché français – Prix départ usine	Identifiant INSEE : 1570016
E	Indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert A - Marché français - Prix départ usine	Identifiant Moniteur des Travaux Publics : 351002
TP10 - A	Indice travaux, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux	MEDDAD Publié au Moniteur des Travaux Publics
GProd	Gain de productivité : $G_{Prod} = 1,05\%$ ($G_{Prod} > 1\%$)	
N	Nombre d'années depuis la prise d'effet du contrat	

Tableau 19 – Indices fixant la part délégataire

Les valeurs des paramètres à retenir pour le calcul annuel des coefficients K1N sont les suivantes :

- valeurs de base : dernières valeurs connues à la date de prise d'effet du contrat
- actualisation annuelle : dernières valeurs connues au premier jour de l'année considérée.

Recettes du délégataire.

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 806 680,23 €	1 136 495,30 €	-37,1%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	- 36 133,60 €	-	-
Ristourne	0	0	
Total des recettes	1 770 546,63 €	1 136 495,30 €	-35,8%

Tableau 20 - Evolution des recettes du délégataire



2.2. Part syndicale.

Fixation des tarifs en vigueur.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/11/2010	Délibération relative au « Tarif eau potable - Part Syndicale »

Tableau 21 - Délibération fixant le tarif de la part syndicale

Recette de la collectivité.

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 038 302,15 €	1 624 526,84 €	58,2%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	36 133,60 €	5 000 €	-86,2%
Ristourne	0	0	0%
Total des recettes	1 074 435,75 €	1 647 526,84 €	53.3%

Tableau 22 - Evolution des recettes de la collectivité

3. Budget.

Le Budget Prévisionnel 2011 du SMNEP, voté par les élus le 10 mars 2011, fait ressortir les équilibres suivants :

Section d'exploitation :

- Total des dépenses d'exploitation : 3 417 586,00 €,
- Total des recettes d'exploitation : 3 417 586,00 €,
- Solde d'exploitation : 0,00 €.

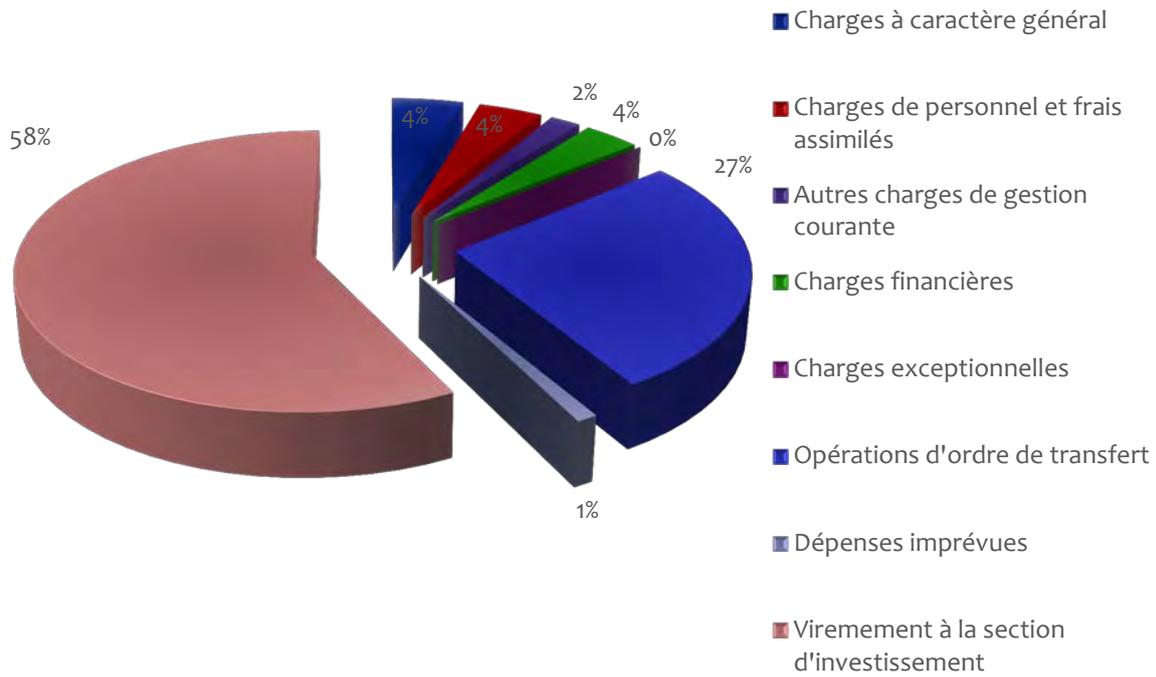
Section d'investissement :

- Total des dépenses d'investissement : 7 023 369,00 €,
- Total des recettes d'investissement : 7 023 369,00 €,
- Solde d'investissement : 0,00 €.

Les chapitres ci-dessous détaillent la répartition de chaque section.

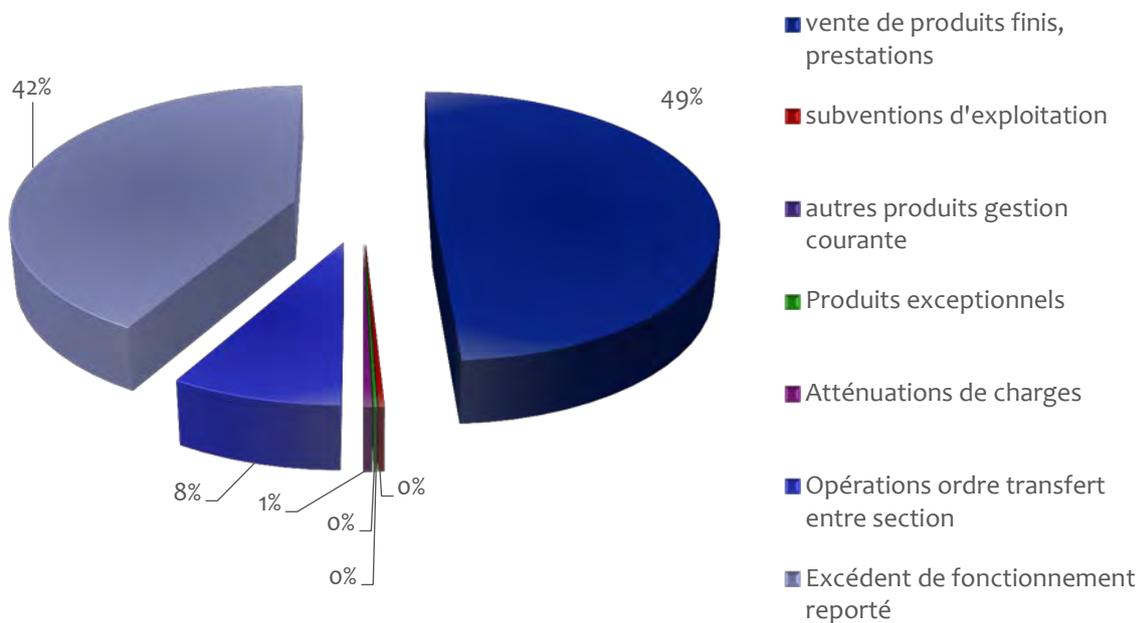


3.1. Dépenses de fonctionnement.



Graphique 12 - Dépenses de fonctionnement (BP 2011)

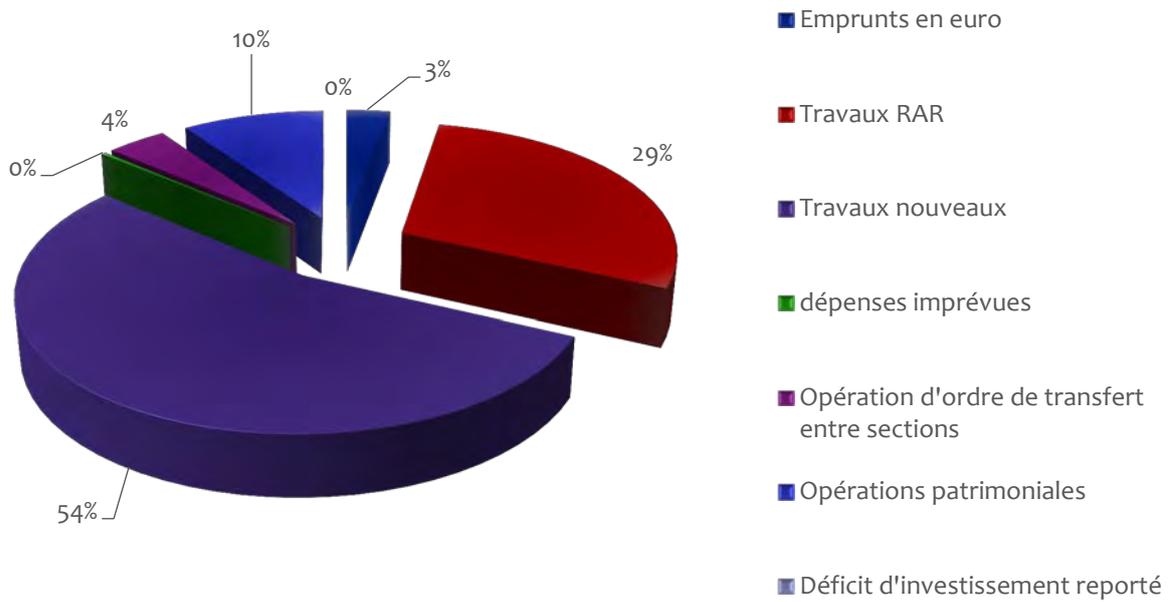
3.2. Recettes de fonctionnement.



Graphique 13 - Recettes de fonctionnement (BP 2011)

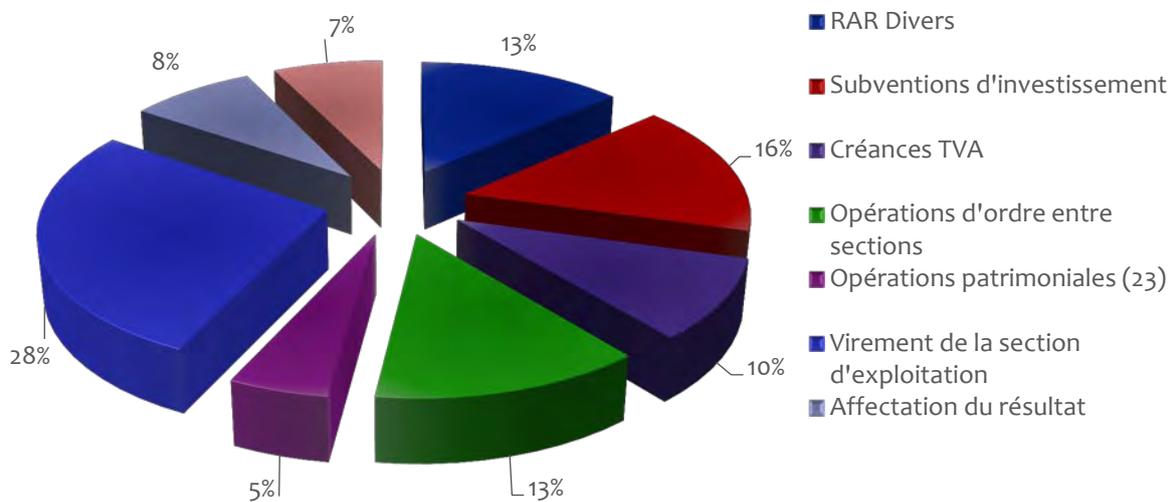


3.3. Dépenses d'investissement.



Graphique 14 - Dépenses d'investissement (BP 2011)

3.4. Recettes d'investissement.



Graphique 15 - Recettes d'investissement (BP 2011)



3.5. Etat de la dette.

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	5 699 892.00 €	3 041 749.91€
Remboursements au cours de l'exercice	499 715.00 €	323 123.59€
Dont en intérêts	268 372.00 €	115 198.33€
Dont en capital	231 343.00 €	207 925.26 €

Tableau 23 - Etat de la dette

3.6. Amortissements réalisés.

	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	889 738.87 €	922 186€

Tableau 24 - Amortissements réalisés



VI Travaux engagés.

Opération n°605 – Etudes des périmètres de protection.

Descriptif : Programme visant à finaliser les DUP de l'ensemble des ressources du SMNEP. Cette démarche comprend, après le rapport de l'hydrogéologue agréé, le dossier préalable et le dossier de mise à l'enquête publique.

Montant total des travaux : 51 092 € TTC

Subventions : -

Date de réception : -



Photo 20 - Vue sur les Aygues

Opération n°901 – Maison de l'Eau.

Descriptif : Création des locaux du SMNEP sur la commune de Buros, constitué d'un bâtiment administratif et d'une salle pédagogique à destination des scolaires et des universitaires.

Montant total des travaux : 1 106 412 € TTC

Subventions : -

Date de réception : 19 mai 2011



Photo 21 - Maison de l'Eau

Opération n°904 – Actualisation du Schéma Directeur.

Descriptif : Le SMNEP dispose d'un Schéma Directeur réalisé en 2001. Depuis cette date, le territoire et le patrimoine du syndicat ont considérablement évolué. Par ailleurs, une politique de renouvellement de réseau doit être engagée afin de sécuriser l'approvisionnement en eau.

Au regard de ces évolutions, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'actualiser cette étude, dont l'objectif principal est d'évaluer les besoins en eau des collectivités adhérentes aux horizons 5, 10, 15 ans et de les corrélés avec le potentiel des ressources du SMNEP. Cela permettra de programmer les investissements de la collectivité pour les quinze prochaines années.

Montant total de l'étude : 197 376 € TTC

Subventions : 182 000 €

Date de réception : prévu pour le 2^{ème} trimestre 2012



Opération n°906 – Réhabilitation des réservoirs de Pontacq.

Descriptif : Suite au compte rendu de visite de la DDAF de mai 2008, il apparaît que les réservoirs (2*120 m³ et 560 m³) de Pontacq nécessitent des travaux de mise en sécurité et d'étanchéité.

Montant total des travaux : 273 764 € TTC

Subventions : -

Date de réception : 17 mai 2011



Photo 22 - Réservoir de Pontacq

Opération n°908 – Réhabilitation du château d'eau de Sedzère.

Descriptif : Suite à la visite de la DDAF de mai 2008, il apparaît que les réservoirs de Sedzère présentent des défauts d'étanchéités. A cela, vient s'ajouter des phénomènes de corrosion causés par le dégazage du chlore (garde-corps, échelles, bétons,...). La mise en conformité s'avère nécessaire pour assurer la sécurité des agents d'exploitation.

Montant total des travaux : 425 418 € TTC

Subventions : -

Date de réception : 17 mai 2011



Photo 23 - Corrosion d'un garde-corps du château d'eau de Sedzère

Opération n°910 – Modernisation de l'usine d'Arthez-d'Asson Tranche 2

Descriptif : Dans le cadre de la mise en place du futur arrêté préfectoral de la prise d'eau dans l'Ouzom, un certain nombre de travaux doit être réalisé :

- Aménagement de la prise d'eau
- Mise en place du périmètre de protection immédiat avec pose d'une clôture et d'un portail et évacuation des eaux pluviales
- Couverture du décanteur et des filtres à sable

Montant total des travaux : 347 466 € TTC

Subventions : 85 150 €

Date de réception : fin 2^{ème} trimestre 2012



Photo 24 - Couverture des filtres à sable de l'usine d'Arthez-d'Asson



Opération n°913 – Recherche en eau à Pourrios.

Descriptif : A l'issue de la première phase du programme de recherche en eau dans le secteur d'Arrious et Pourrios, il apparaît que seule Pourrios présente un intérêt quantitatif et qualitatif. La deuxième phase d'investigation a été entamée en 2010, afin d'approfondir les connaissances sur cette ressource. Les principaux objectifs sont : le suivi des débits et de la qualité, le traçage d'un ruisseau situé au-dessus de la source et la cartographie des risques de pollution.

Montant total des travaux : 32 232 € TTC

Subventions : 9 000 €

Date de réception : -



Photo 25 - Recherche en eau à Pourrios

Opération n°914 – Modélisation du champ captant de Baliros et Pardies-Piétat.

Descriptif : le SMNEP dispose de deux forages actuellement non exploités situés sur les communes de Baliros et Pardies-Piétat. Un débit de pompage total entre 350 et 400 m³/h avait été identifié en 1985. Du point de vue qualitatif, l'eau pompée dans ces forages présente une bonne composition physico-chimique, avec des teneurs en nitrates relativement faibles.

Montant total des travaux : 100 000 € TTC

Subventions : 23 400 €

Date de réception : -



Photo 26 - Forage de Baliros

Opération n°1001 - Modernisation de l'usine d'Arthez-d'Asson Tranche 3.

Descriptif : Cette phase de modernisation vise à mettre en valeur l'usine d'Arthez-d'Asson, en l'intégrant dans son environnement. Suite aux travaux de peinture (extérieur et intérieur) engagés par le délégataire durant l'été 2009, le SMNEP souhaite finaliser la mise en valeur du bâtiment:

1. Charpente métallique - Bardage – étanchéité
2. Menuiserie extérieure – Serrurerie
3. Electricité
4. Plâtrerie - Faux plafond - Carrelage - Faiences - Peinture



Photo 27 - Travaux de modernisation de l'usine d'Arthez-d'Asson

Montant total des travaux : 247 412 € TTC

Subventions : -

Date de réception : fin 2^{ème} trimestre 2012



Opération n°1004 - Mise en conformité Burosse-Mendousse.

Descriptif : L'arrêté préfectoral du 4 janvier 2011 engendre la réalisation de travaux de mise en conformité au niveau de l'usine et du périmètre de protection immédiate, parmi lesquels:

1. Périmètre de protection
2. Surveillance des eaux brutes du forage
3. Surveillance de l'eau traitée
4. Traitement des eaux de lavage du filtre à sable
5. Protection contre les inondations
6. Dispositifs de surveillance et d'alerte



Photo 28 - Usine de Burosse-Mendousse

Montant total des travaux : 163 035 € TTC

Subventions : ND (dossier déposé au Conseil général et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Date de réception : fin 2012

Opération n°1005 – Etude potentiel hydroélectrique des Aygues.

Descriptif : Réalisation d'une étude technico-économique pour déterminer la faisabilité et le potentiel d'une micro-centrale hydro-électrique au niveau des Aygues. Pour cela, un suivi débitmétrique du trop-plein des Aygues est nécessaire.



Photo 29 - Cascade de l'Aygue Blanche

Montant total des travaux : 10 000 € TTC

Subventions : -

Date de réception : ND

Opération n°1008 - Télérélevé des compteurs.

Descriptif: L'objectif de ces travaux est de télélever l'ensemble des compteurs de vente d'eau du SMNEP, afin de connaître de façon fiable les volumes à J + 1.

Montant total des travaux : 82 281 € TTC

Subventions : -

Date de réception : 25 novembre 2011

Opération n°1009 - Station d'alerte Arthez-d'Asson.

Descriptif : Ouvrage implanté au barrage des Oules, à l'amont de la station de traitement d'Arthez d'Asson, permettant en cas de pollution, d'arrêter la production d'eau potable et d'alerter l'exploitant 24h/24h et 7j/7j.



Photo 30 - Station d'alerte d'Arthez-d'Asson

Montant total des travaux : 134 424 € TTC

Subvention : ND (dossier déposé au Conseil général et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Date de réception : Réception partielle le 8 décembre 2011



VII Solidarité et éducation.

1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Le SMNEP ne compte pas d'abonné domestique.

2. Education.

Dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Eau, les membres du Comité Syndical ont souhaité la réalisation d'une salle pédagogique. L'ambition de ce lieu est de sensibiliser les scolaires, de la maternelle à l'université en passant par le collège et le lycée, ainsi que les consommateurs à la problématique de l'eau. Cet outil se révèle être un lieu de débat, de conférence, de recherche, de stage, d'information et de communication. Espace ludique et interactif, la salle pédagogique est bâtie autour des thèmes suivants :

- Le cycle de l'eau et sa répartition sur terre
- L'eau et le corps humain
- Le SMNEP : producteur d'eau potable
- L'eau du robinet et son bar à eau
- Le prix et la qualité
- Les gestes simples pour préserver la ressource

En 2011, le SMNEP aura ainsi accueilli les groupes suivants :

- Master II EGTP de l'UPPA : 25 janvier et 14 décembre
- Unis Cité : 26 octobre et 30 novembre
- Institut Médico-Educatif de Mazères-Lezons : 22 novembre
- Collège Jean Monnet Pau : 6 décembre
- Institut Médico-Educatif de Jurançon : 7 décembre
- Lycée Agricole Pau-Montardon : 12 décembre



Photo 31 - Visite étudiants Master II

3. Formation

3.1. Stage

Afin de poursuivre cette démarche liée à l'apprentissage, le SMNEP a accueilli en stage mademoiselle Angela Tatiana LUENGAS MUNOZ, étudiante en Master II « Evaluation, Gestion et Traitement des Pollutions » à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour entre mars et août 2011.

L'usine d'eau potable de Lespielle, qui est en service depuis 2009, fonctionne actuellement à 17% de sa capacité nominale. Suite à différentes remarques de consommateurs liées au goût de l'eau, le Syndicat a souhaité engager une réflexion sur le fonctionnement de l'installation.

C'est dans cette optique que le Syndicat a confié à Angela Tatiana LUENGAS MUNOZ ce stage de fin d'étude, dont l'objectif était l'« Optimisation de l'usine de traitement d'eau potable de Lespielle ».

Ce stage aura eu un réel impact auprès du SMNEP et de notre exploitant, en impulsant une véritable dynamique d'amélioration continue de cette installation.

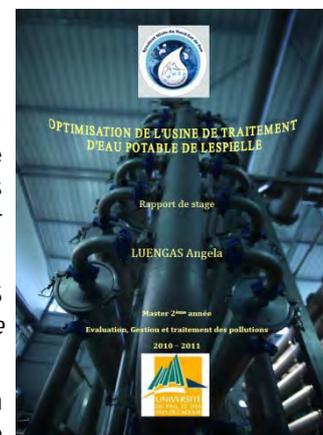


Photo 32 – Rapport de stage Angela Tatiana LUENGAS MUNOZ



3.2. Insertion professionnelle.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec SAUR, le délégataire s'est engagé avec le SMNEP sur :

- Embauche annuelle d'un apprenti ou d'un stagiaire, sur les douze années du contrat
- L'entretien des espaces verts de la Collectivité par un Centre d'Aide par le Travail

4. Communication.

Inauguré en même temps que la Maison de l'Eau, le site du syndicat est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.smnep.fr>

Ce portail a pour vocation de faire connaître les syndicats de distribution et le SMNEP. On retrouve notamment les informations suivantes :

- Présentation du SMNEP
- Présentation des syndicats de distribution
- Le cycle de l'eau
- Qualité de l'eau distribuée
- Volume prélevé
- La Maison de l'Eau et la salle pédagogique

5. Opérations de coopération décentralisée.

Le SMNEP n'a pas effectué d'action de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau au titre de l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour l'année 2011.

Dans le cadre du contrat de délégation du service de production d'eau potable qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2011, le délégataire s'engage à hauteur de 10 000 €/an en appui de la collectivité dans le cadre de la loi OUDIN (la loi du 9 février 2005 permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.) et communication.



VIII Synthèse.

Critère	Unité	2010	2011
Ressource			
Volume prélevé	m ³	9 771 817	9 834 715
Indice de protection de la ressource	%	70%	70.1%
Production			
Volume produit	m ³	9 528 351	9 653 457
Ratio consommation énergétique	KW/m ³	0,50	0,47
Réseau			
Linéaire	Kml	184,2	184,4
Connaissance du réseau	Pts/80	60	60
Rendement	%	92,3%*	91,3%
Indice volumes non consommés	m ³ /Km/j	14,5*	19,3
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /Km/j	11,0*	12,5
Renouvellement	Km	0	0
Stockage			
Volume stockage	m ³	13 250	13 250
Volume de service	m ³	234 610	457 100
Consommation			
Volume vendu	m ³	8 563 772	8 352 014
Qualité (analyses ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	53 / 100%	50 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	54 / 100%	53 / 98%
Tarifs et recettes			
Part syndicale	€	0,1204	0,1952
Recette syndicale	€/m ³	1 038 302,15	1 624 526,84
Part délégataire	€	0,2098	0,1350
Recette délégataire	€/m ³	1 806 680,34	1 136 495,23

(*) : Données recalculées

Tableau 25 - Synthèse 2011



ANNEXES

1. Arrêté de création du SMNEP
2. Délibération de modification des statuts
3. Délibérations choix du mode de gestion et choix du délégataire
4. Synoptique du syndicat
5. Evolution des consommations par syndica
6. Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2011 (ARS)
7. Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne





1. ARRETE DE CREATION DU SMNEP

PRÉFECTURE
DES
BASSES-PYRÉNÉES

0 - 5-6-1963
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

4^e Division

1^{er} BUREAU

CD N° 2479 /D-1.
MS/LG

ARRÊTE autorisant la constitution d'un
Syndicat Mixte d'Alimentation en eau
potable.

Le PREFET des BASSES-Pyrénées, Officier de la
Légion d'Honneur, Croix de Guerre,

VU le Livre Ier, Titre VII, Chapitres III et IV du Code de
l'Administration communale, modifié par les ordonnances n°59-29 du
5 Janvier 1959 relative aux Syndicats de communes et n°59-30 du 5
janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes
agglomérations;

VU les délibérations concordantes aux termes desquelles les
Comités des Syndicats intercommunaux d'Alimentation en eau potable dits
"de NAY-OUEST", "de la PLAINE de NAY", "de la VALLEE de l'OUSSE", "de
LEMBEYÉ", ont décidé de constituer un Syndicat Mixte d'Alimentation en
eau potable;

SUR la proposition de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural,

A R R Ê T E :

ARTICLE PREMIER.- Est autorisée la constitution d'un Syndicat Mixte
entre les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en eau potable de
NAY-OUEST, de la PLAINE de NAY, de la VALLEE de l'OUSSE et de LEMBEYÉ.

ARTICLE 2.- Ce Syndicat qui prendra le titre de "Syndicat Intercommunal
Mixte d'Alimentation en eau potable de la Région Nord-Est de PAU" aura
pour buts :

- 1°) l'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages/général d'aménée
intéressant tous les syndicats;
- 2°) la coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de
distribution des Syndicats intercommunaux intéressés.

Il sera administré conformément aux dispositions de l'article 14
du Code de l'Administration communale.

Son siège est fixé à la Préfecture des Basses-Pyrénées.

ARTICLE 3.- La désignation du Receveur du Syndicat Mixte précité fera
l'objet d'un arrêté ultérieur.

ARTICLE 4. - Ampliation du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Basses-Pyrénées, sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- MM. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural;
- le Président du Syndicat Intercommunal Mixte d'A.E.P. de la Région Nord-Est de PAU;
- les Présidents des Syndicats Intercommunaux visés à l'article 1er.

PAU, le 5 JUN 1963

Le PREFET,





2. DELIBERATION DE MODIFICATION DES STATUTS



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU



Séance du 10 mars 2011

OBJET : Modification des statuts – changement de siège social.

Date de la convocation : 8 février 2011

L'an deux mille onze et le dix du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME

Etaients absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 12

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 12

Procuration : M LEROY donne procuration à M PRUDHOMME

M DE CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical de l'avancement des travaux de construction de la Maison de l'Eau. Compte tenu de la prochaine réception du chantier, Monsieur le Président propose de transférer le siège social du Syndicat Mixte d'AEP du Nord-Est de Pau à compter du 1^{er} juin 2011, à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte d'AEP du Nord-Est de Pau
Maison de l'Eau
Route de Morlaàs
64160 Buros

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> APPROUVE la modification des statuts relative au changement de siège social à compter du 1^{er} juin 2011.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU



3. DELIBERATIONS CHOIX DU MODE DE GESTION ET CHOIX DU DELEGATAIRE



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 11 février 2010

OBJET : Approbation de la mise en délégation du service.

Date de la convocation : 22 janvier 2010

P.A. - PREFECTURE - A.R.

18 FEV. 2010

SERVICE

L'an deux mille dix et le onze du mois de février à 9 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MM. CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DUBOSC, GARROT, LACOURREGE, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN et SANSOT.

Etaient absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M. Paul LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte Nord Est de Pau et transmis aux membres de l'assemblée le 22 janvier 2010,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 janvier 2010,

CONSIDERANT que le contrat d'affermage du service de l'eau potable du Syndicat arrive à expiration le 31/12/2010.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE

- d'approuver le principe de l'exploitation du service de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public.
(Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, le comité syndical n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service.)
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

> AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

> TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

REÇU LE 29 NOV. 2010

Séance du 19 novembre 2010

OBJET : Approbation du choix du délégataire du service de production d'eau potable du SMNEP et du règlement du service

Date de la convocation : 29 octobre 2010

L'an deux mille dix et le dix neuf du mois de novembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Étaient présents : CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, DUBOSC, GAYAS, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Étaient absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 13

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Procuration : -

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical

- Que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service de l'eau potable, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.
- Que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise SAUR ayant présenté la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service.
- Que le contrat a pour objet la gestion du service public de production d'eau potable et présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 12 années

Début de l'exécution du contrat : 01/01/2011

Fin du contrat : 31/12/2022

Principales obligations du fermier :

- Exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance et les renouvellements,
- Fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière pour l'élaboration de ses projets de

renforcement et d'extension, de renouvellement et, plus généralement, pour la maîtrise du service délégué,

- Assurer les relations avec les abonnés,
- Tenir à jour les plans de réseaux et bases de données sur format informatique.

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-5

VU le rapport du Président sur le choix du délégataire

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19/01/2010

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- > **APPROUVE** le choix de l'entreprise SAUR en tant que délégataire du service public de production d'eau potable
- > **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes parmi lesquelles le règlement du service
- > **AUTORISE** le Président à signer le contrat de délégation de service public.
- > **AUTORISE** le Président à signer le règlement du service.

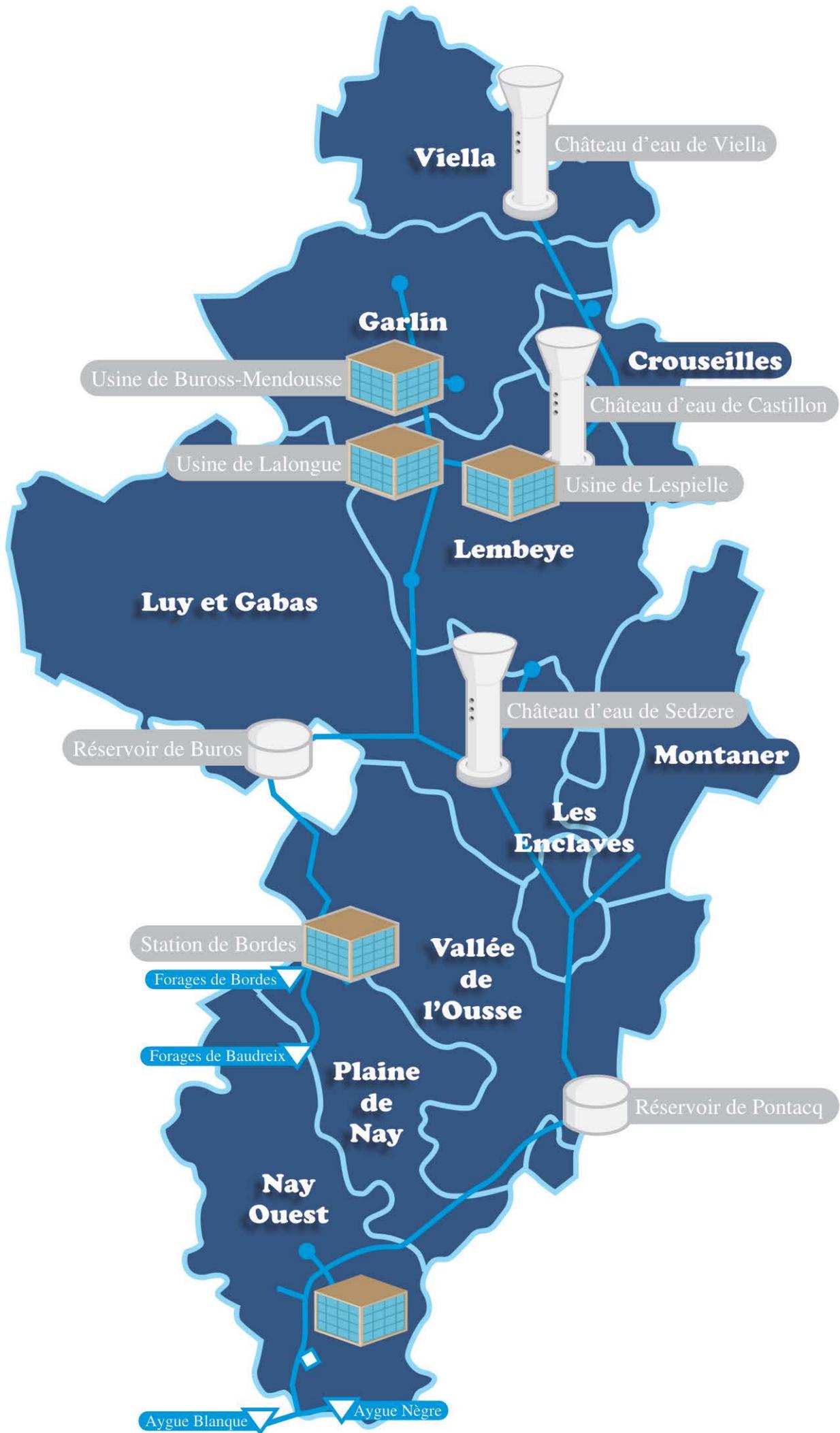
**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU**



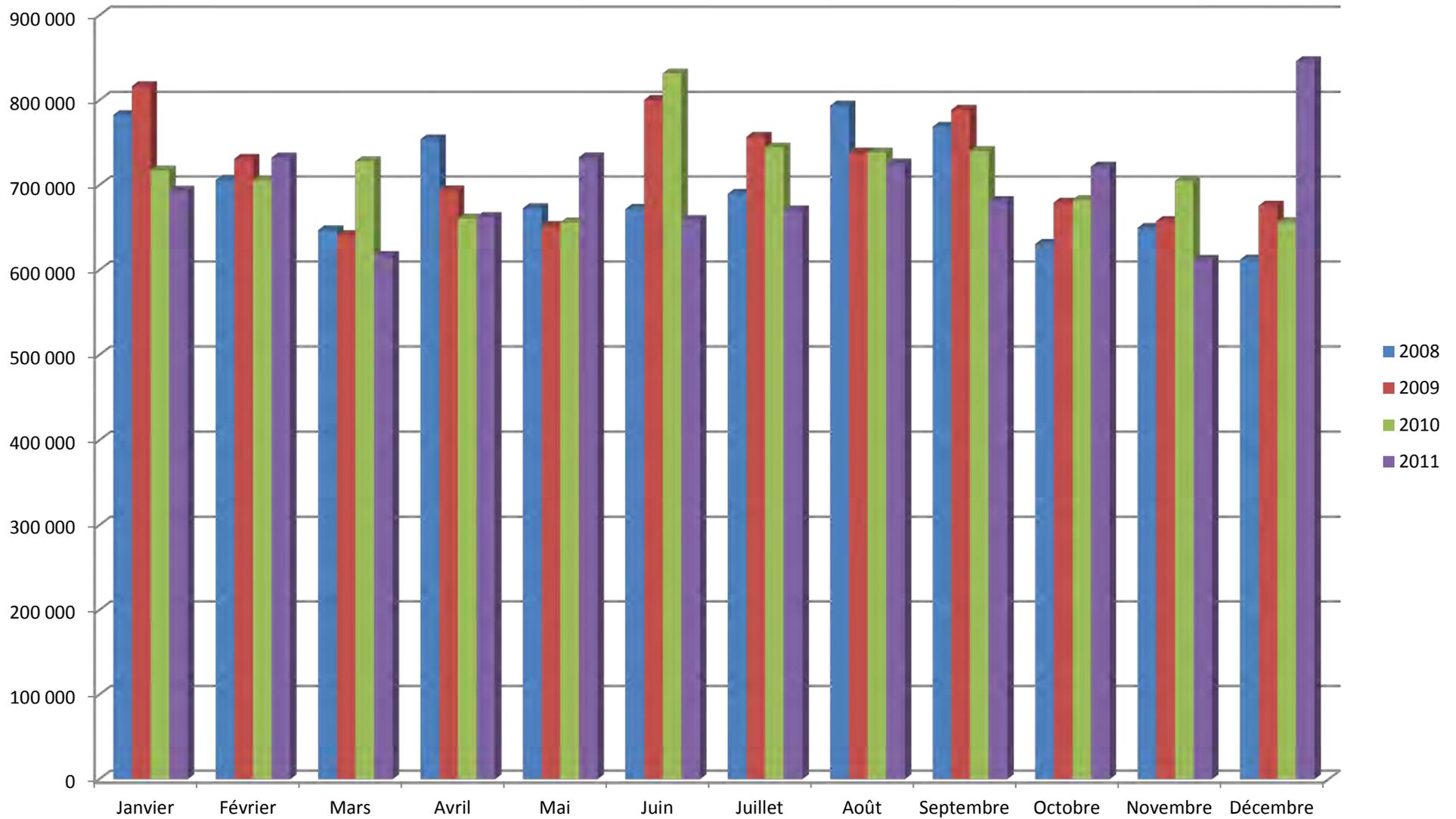
4. SYNOPSIS DU SYNDICAT



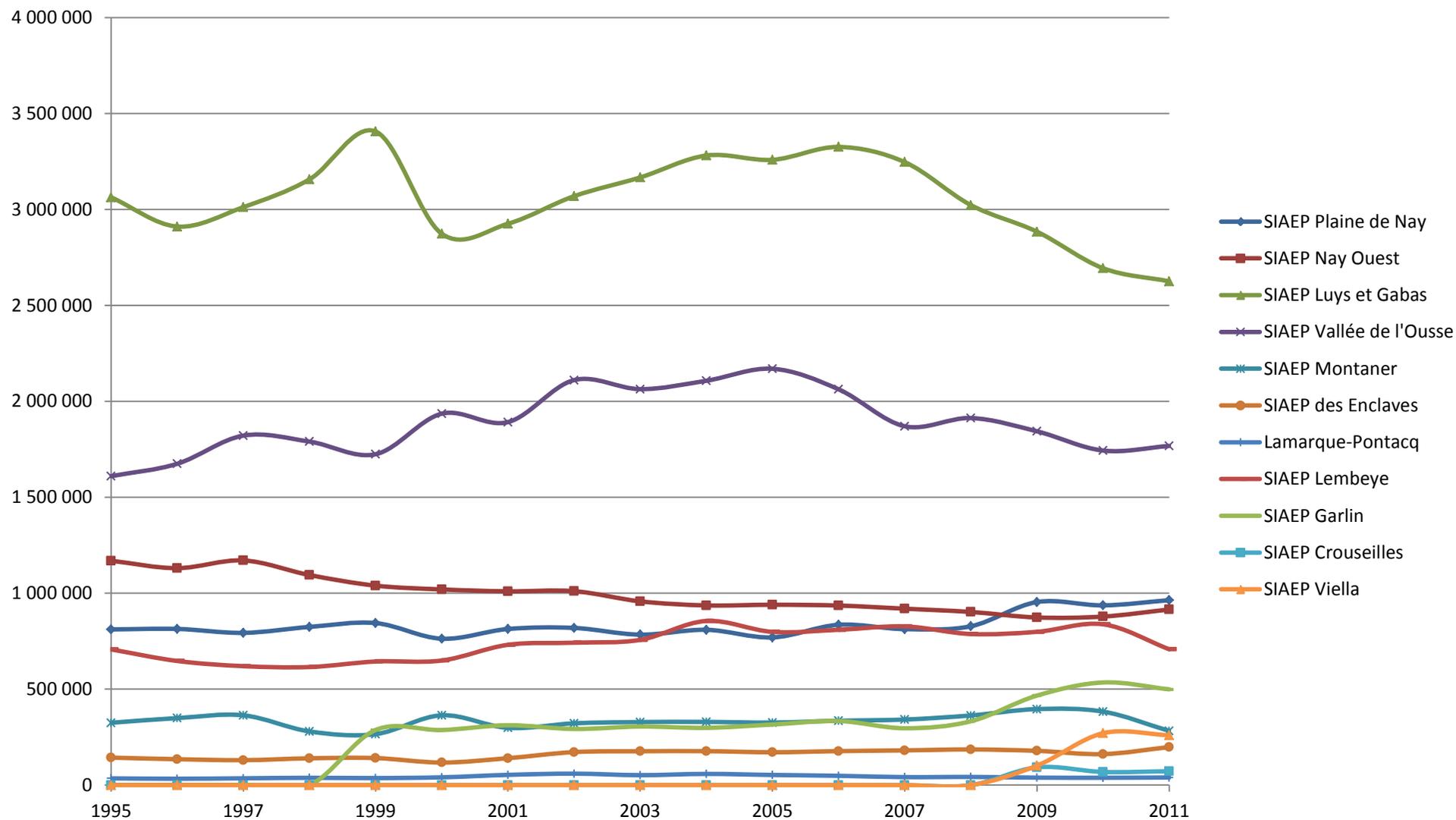


5. EVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR SYNDICAT

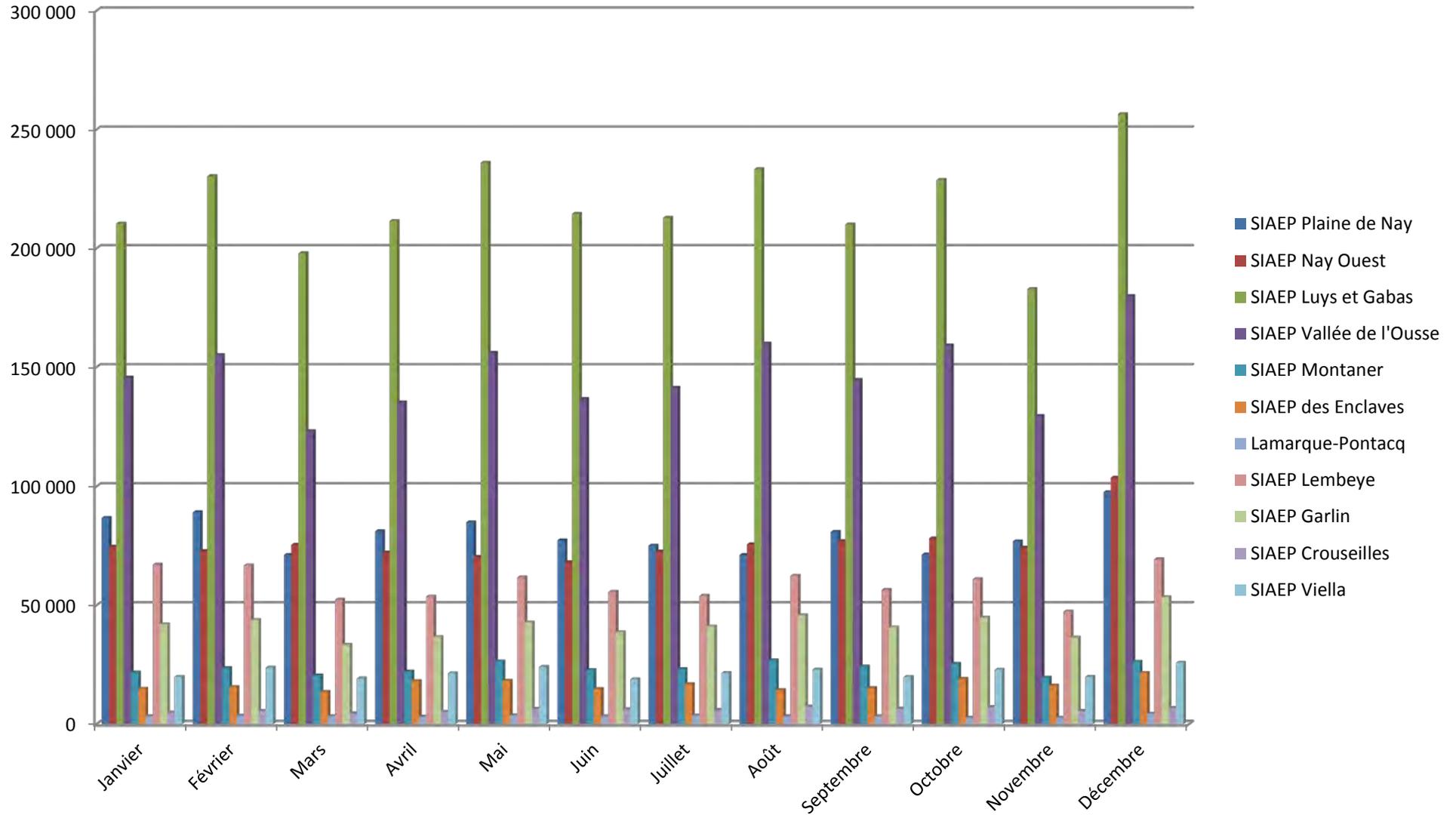
Evolution mensuelle des volumes vendus (m³/mois)



Evolution des consommations par collectivité (m³/an)



Evolution mensuelle de la consommation des collectivités (m³/mois)



6. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2011 (ARS)

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES
EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE**

BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2011

Unité de gestion : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Exploitant : SAUR FRANCE

Le bilan comprend 5 parties :

- Synthèse du contrôle 2011 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion
- Information sur la qualité des eaux distribuées en 2011 (*note résumé à joindre à la facture d'eau*)
- Introduction à la qualité des eaux d'alimentation humaine
- A - Organisation de l'alimentation en eau
- B - Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2011 présenté par unité de distribution
 - B-1 - Synthèse de la conformité de l'eau distribuée
 - B-2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée
- C – Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Synthèse du contrôle 2011 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion.

Qualité de l'eau distribuée :

L'eau produite par la station d'Arthez d'Asson a été de bonne qualité bactériologique. Cependant, le dépassement de la valeur de référence pour les bactéries et spores sulfito-réductrices a été mesuré. Sur le plan physico-chimique une teneur élevée de pesticides a été mesurée sur l'eau brute de l'Ouzom (0,79 µg/l de diuron). Le dépassement de la limite de qualité pour la turbidité a également été observé (1,32 NFU). Toutefois le point de contrôle jugé non représentatif, a été déplacé. Ce dépassement n'a pas été confirmé par la suite.

L'eau produite par la station de Calibet a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau produite par la station de Burosse a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau produite par la station de Lalongue a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau produite par la station de Bordes a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. L'eau des Forages de Bordes présente une teneur en nitrates élevée (maximum relevé 56,2 mg/l sur le Forage F4). Cependant le mélange avec l'eau du Forage de Baudreix permet de distribuer une eau avec un taux de nitrates de l'ordre de 30 mg/l. Des traces de pesticides ont été relevées sur le forage F4 (0,01 µg/l de bentazone).

L'eau produite par la station de Lespielle a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Sur les stations de Burosse et Lespielle, a été observé le dépassement de la valeur de référence pour la température. Cette eau se refroidit dans le réseau avant d'être distribuée.

Recommandations :

Mettre en place un système de surveillance de la turbidité sur l'eau brute des Aygues.

Pour éviter tous incidents épisodiques, il convient de rester vigilant sur les points qui font l'efficacité de la désinfection. Une attention particulière doit être portée sur le maintien de teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement.

Un bilan de fonctionnement du système de production comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés durant l'année ainsi que toute modification qui sera apportée à ce programme de surveillance la prochaine année doit être transmis à l'ARS.

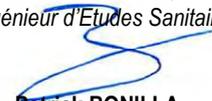
Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet.

La loi impose au maître d'ouvrage de mettre en place des périmètres de protection des captages. Cette procédure doit être poursuivie pour les Aygues et l'Ouzom.

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 06/02/2004 autorisant le forage de Lalongue, du 09/03/2006 autorisant les forages de Bordes, du 27/06/2006 autorisant le forage de Baudreix, du 07/05/2008 autorisant les forages de Lespielle et Simacourbe et du 04/01/2011 autorisant le forage de Burosse Mendousse, doivent être respectées.

PAU, le 04/04/2012

Pour le Directeur,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Patrick BONILLA

INTRODUCTION A LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE

↳ LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE ↵

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau distribuée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année.

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource

ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables. L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

↳ LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE ↵

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le **calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates** qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. **La dureté**, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt. C'est le cas **du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore**.

Les paramètres azotés (**nitrites, nitrates, et ammoniac**) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des

teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par **les pesticides, les métaux lourds**, certains composés organochlorés d'origine industrielle, **les cyanures**, et **les hydrocarbures polycycliques aromatiques**. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître **la teneur en désinfectant résiduel** dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), **la température de l'eau, le pH** (acidité ou basicité de l'eau), **la conductivité** (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 150 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la Santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

↳ L'ORGANISATION DU CONTROLE DES EAUX ↵

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées de Lagor.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage, à l'exploitant et aux maires des communes concernées. Le bilan qui suit est établi à partir des données recueillies durant l'année 2011.

↳ L'INFORMATION DES USAGERS ↵

Ce bilan doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

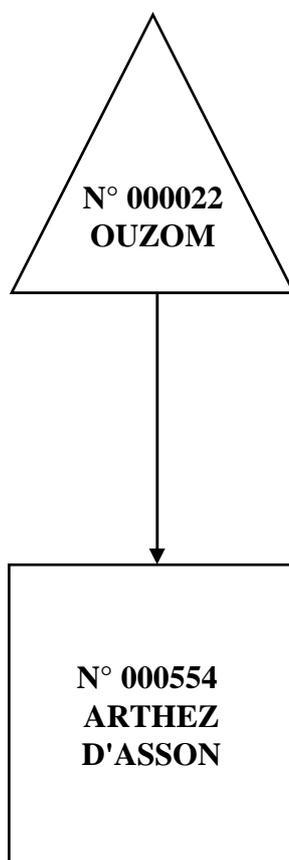
Les éléments essentiels du bilan de qualité fait l'objet d'une synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé. et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la Santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE PRODUCTION : N° 000554 ARTHEZ D'ASSON

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU



Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ▲ Mélange de captages - □ Station de traitement production

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0051
l'unité de production:		ARTHEZ D'ASSON	000554

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Exploitant : SAUR FRANCE

Type d'eau : Eau distribuée après traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	11
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	12
Nombre de prélèvements non conformes :	1
Proportion de prélèvements conformes :	91 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2011 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Eau ayant été exceptionnellement hors norme

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de production 000554 ARTHEZ D'ASSON

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2011 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl ₂			12	0,22	0,35	0,6	
Chlore total	mg/LCl ₂			12	0,22	0,35	0,6	
Conductivité à 25°C	µS/cm			12	262	289,67	318	
pH	unitépH			12	7,8	7,94	8,1	
Température de l'eau	°C			12	7	12,00	16	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aé. revivifiables à 22°68h	n/mL			11	0	-	4	
Bact. aé. revivifiables à 36°44h	n/mL			11	0	-	16	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL			11	0	-	5	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			11	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	11	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	11	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			11	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			11	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			11	0	0,00	0	
Turbidité néphéométrique NFU	NFU		1	12	0,24	0,50	1,32	1 valeur hors norme

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO ₃			4	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			4	156	160,00	167	
pH	unitépH			4	7,78	8,03	8,15	

Titre alcalimétrique	°F		4	0	0,00	0
Titre alcalimétrique complet	°F		11	12,1	13,06	13,7
Titre hydrotimétrique	°F		11	13,1	16,97	36,5

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			4	43	45,25	49	
Chlorures	mg/L			11	1,64	2,78	5,8	
Magnésium	mg/L			4	6,86	8,26	10	
Potassium	mg/L			4	0,291	0,32	0,381	
Sodium	mg/L			4	0,785	1,03	1,34	
Sulfates	mg/L			11	10,6	18,76	30	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			4	0	15,40	30,4	
Manganèse total	µg/l			4	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			11	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50		11	1,33	1,75	2,57	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0.5		11	0	0,00	0	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			11	0,476	0,71	0,836	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	13,43	19,9	
Arsenic	µg/l	10		4	0	0,00	0	
Baryum	mg/L	0.7		4	0	0,01	0,0138	
Bore mg/L	mg/L	1		4	0	0,00	0	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		4	0	0,03	0,0594	
Mercure	µg/l	1		4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		4	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0	0,01	0,046	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0,0081	0,01	0,0106	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0	0,02	0,047	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			4	0	0,03	0,056	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chloroforme	µg/l		100	4	3,05	5,22	8,27	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	4	0	1,50	2,39	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	4	3,1	6,72	10,66	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,00	0	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	

<i>Dieldrine</i>	µg/l	0.03	4	0	0,00	0
<i>Endosulfan alpha</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Endosulfan bêta</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Endosulfan sulfate</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Endrine</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>HCH gamma (lindane)</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Heptachlore</i>	µg/l	0.03	4	0	0,00	0
<i>Heptachlore époxide</i>	µg/l	0.03	4	0	0,00	0
<i>Isodrine</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Organochlorés totaux</i>	µg/l	0.5	4	0	0,00	0
<i>Oxadiazon</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Cadusafos</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Chlorfenvinphos</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Chlorméphas</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Chlorpyriphos éthyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Chlorpyriphos méthyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Diazinon</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Diméthoate</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Isofenvos</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Malathion</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Ométhoate</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Organophosphorés totaux</i>	µg/l	0.5	4	0	0,00	0		
<i>Parathion éthyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Parathion méthyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Propargite</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Terbuphos</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Vamidotion</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Métamitron</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Simazine</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Terbuthylazin</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Terbutryne</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine déséthyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Atrazine-déisopropyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Terbuthylazin déséthyl</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Acétochlore</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Alachlore</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Cymoxanil</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
<i>Diméthénamide</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

Métolachlore	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Napropamide	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Oryzalin	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Propachlore	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Tébutam	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Tolyfluanide	µg/l	0.1	4	0	0,00	0

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Diuron	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Isoproturon	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Linuron	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Monolinuron	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Nicosulfuron	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Deltaméthrine	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Lambda Cyhalothrine	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Dicamba	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Dinoterbe	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Imazaméthabenz	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
loxynil	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Epoxyconazole	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Fludioxonil	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Flusilazol	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Myclobutanil	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Tébuconazole	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		
Triadiméfon	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

700 PESTICIDES STROBILURINES

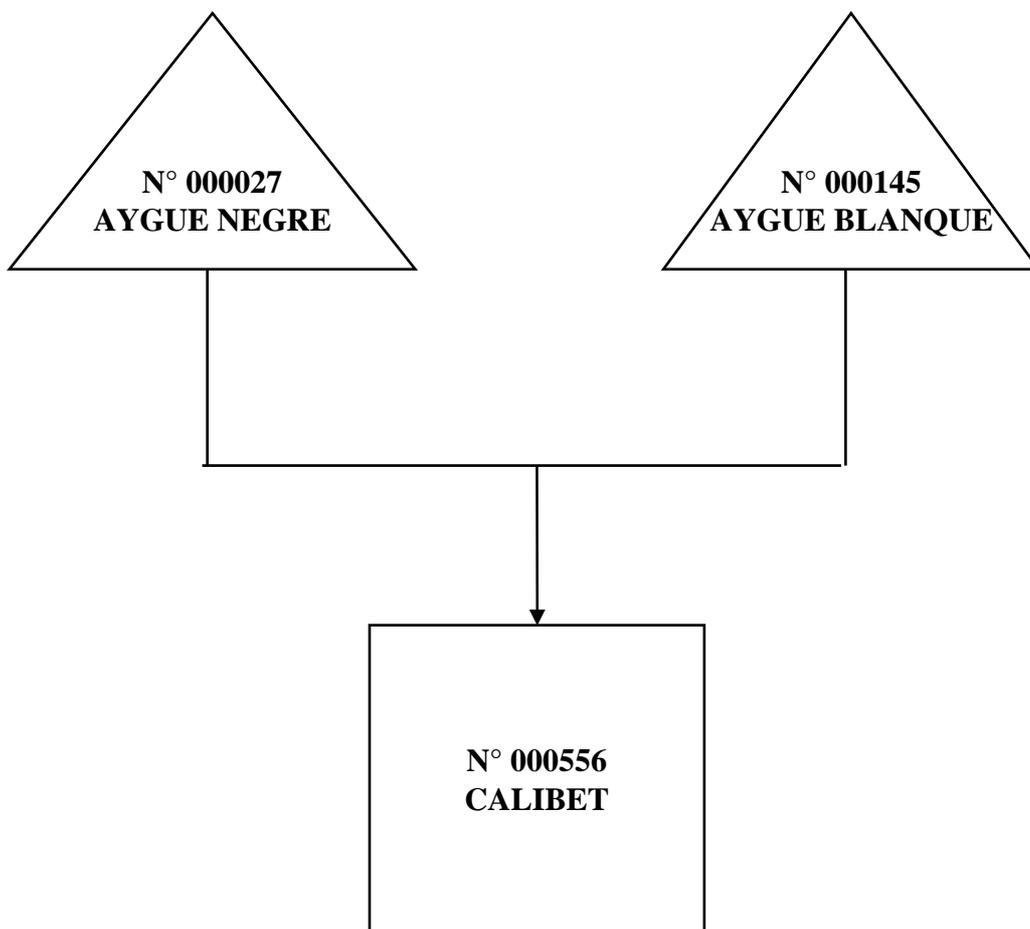
Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l	0.1	4	0	0,00	0		

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
AMPA	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Captane	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Folpel	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Oxyfluorfen	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Pyriméthanol	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l	0.5	0.1	4	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE PRODUCTION : N° 000556 CALIBET

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU



Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ◀ Mélange de captages - □ Station de traitement production

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0051
l'unité de production:		CALIBET	000556

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Exploitant : SAUR FRANCE

Type d'eau : Eau distribuée après traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	12
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	14
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2011 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de production 000556 CALIBET

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2011 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl ₂			12	0,18	0,25	0,36	
Chlore total	mg/LCl ₂			12	0,18	0,25	0,36	
Conductivité à 25°C	µS/cm			14	185	207,29	224	
pH	unité pH			14	7,7	7,91	8,5	
Température de l'eau	°C			14	7	9,29	13	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			12	0	-	19	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			12	0	-	6	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			12	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	12	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	12	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			14	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			14	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU			14	0,17	0,55	1,91	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO ₃			6	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			6	119	129,00	136	
pH	unité pH			6	7,46	7,87	7,98	
Titre alcalimétrique	°F			6	0	0,00	0	

Titre alcalimétrique complet	°F	14	9,74	10,52	11,2
Titre hydrotimétrique	°F	14	10,2	11,26	13,5

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			6	37,7	40,43	46,8	
Chlorures	mg/L			14	0,895	1,16	1,44	
Conductivité à 25°C	µS/cm			2	198	198,50	199	
Magnésium	mg/L			6	1,25	1,43	1,59	
Potassium	mg/L			6	0	0,00	0	
Silicates (en mg/L de SiO ₂)	mg/L			2	1,38	2,67	3,96	
Sodium	mg/L			6	0,509	0,62	0,77	
Sulfates	mg/L			14	1,05	1,93	2,23	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer dissous	µg/l			2	0	0,00	0	
Fer total	µg/l			4	0	16,38	27,4	
Manganèse total	µg/l			6	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH ₄)	mg/L			14	0	0,00	0	
Nitrates (en NO ₃)	mg/L	50		14	1,42	1,73	2,26	
Nitrites (en NO ₂)	mg/L	0.5		14	0	0,00	0	
Orthophosphates (en PO ₄)	mg/L			2	0	0,00	0	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			14	0,374	0,70	1,22	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	13	27,75	45,8	
Antimoine	µg/l	5		2	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l	10		6	0	0,00	0	
Baryum	mg/L	0.7		4	0	0,00	0	
Bore mg/L	mg/L	1		6	0	0,00	0	
Cadmium	µg/l	5		2	0	0,00	0	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		6	0,0266	0,05	0,0635	
Mercuré	µg/l	1		4	0	0,00	0	
Nickel	µg/l	20		2	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		6	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0,02	0,03	0,04	

Activité bêta attribuable au K40	Bq/L	4	0	0,00	0
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l	4	0	0,03	0,042
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	4	0	0,03	0,042
Activité Tritium (3H)	Bq/l	4	0	0,00	0

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l	10		4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l	100		4	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l	100		4	0	0,00	0	
Chloroforme	µg/l	100		4	0	1,09	1,81	
Dichloromonobromométhane	µg/l	100		4	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	100		4	0	1,09	1,81	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l	1		4	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0.5		4	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l	3		4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	10		6	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	10		6	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l	10		6	0	0,00	0	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l	0.1		6	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	6	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	6	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Endosulfan bêta	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	6	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	6	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	6	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Isofenfos	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	6	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Métamitronne	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Tolyfluanide	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
loxynil	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	6	0	0,00	0	

Triadiméfon µg/l 0.1 6 0 0,00 0

700 PESTICIDES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	

Azoxystrobine µg/l 0.1 6 0 0,00 0

800 PESTICIDES DIVERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	

Aclonifen µg/l 0.1 6 0 0,00 0

AMPA µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Benoxacor µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Bentazone µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Bromacil µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Captane µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Chloroméquat chlorure µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Chlorothalnil µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Clopyralid µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Cyprodinil µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Dichlobénil µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Diméthomorphe µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Fenpropidin µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Fenpropimorphe µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Fipronil µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Folpel µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Glufosinate µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Glyphosate µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Imidaclopride µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Iprodione µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Isoxaflutole µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Métalaxyle µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Norflurazon µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Oxadixyl µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Oxyfluorfone µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Pendiméthaline µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Prochloraze µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Procymidone µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Pyridate µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Pyrifénox µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Pyriméthanil µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Tébufénozide µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Tétraconazole µg/l 0.1 6 0 0,00 0

Total des pesticides analysés µg/l 0.5 6 0 0,00 0

Trifluraline µg/l 0.1 6 0 0,00 0

950 DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

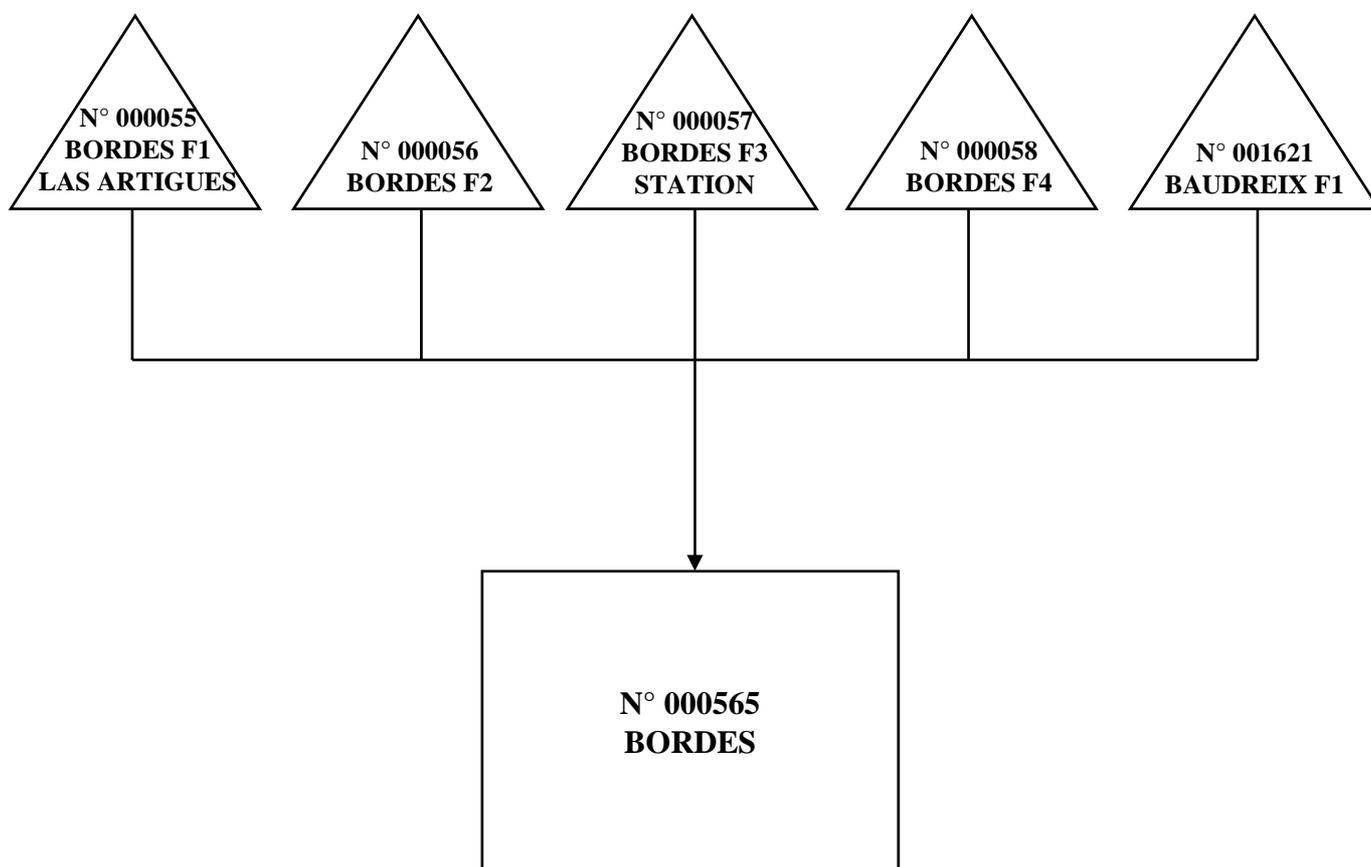
Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	

Hydrocarbures dissous ou émulsionés mg/L 2 0 0,00 0

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE PRODUCTION : N° 000565 BORDES

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU



Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ◻ Mélange de captages - ◻ Station de traitement production

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0051
l'unité de production:	BORDES		000565

Maître d'ouvrage : **SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU**
 Exploitant : **SAUR FRANCE**
 Type d'eau : Eau distribuée après traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	12
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	12
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2011 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de production 000565 BORDES

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2011 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl ₂			12	0,1	0,28	0,5	
Chlore total	mg/LCl ₂			12	0,1	0,28	0,5	
Conductivité à 25°C	µS/cm			12	329	387,42	444	
pH	unité pH			12	7,4	7,50	7,6	
Température de l'eau	°C			12	12	14,17	17	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL			12	0	-	0	
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL			12	0	-	4	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			12	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	12	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	12	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			12	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU			12	0	0,15	0,35	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO ₃			4	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			4	175	186,75	196	
pH	unité pH			4	7,27	7,66	7,87	
Titre alcalimétrique	°F			4	0	0,00	0	

Titre alcalimétrique complet	°F		12	14,3	15,56	17,9
Titre hydrotimétrique	°F		12	16,6	19,22	25,8

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			4	60,9	67,80	75,3	
Chlorures	mg/L			12	5,62	7,94	10	
Magnésium	mg/L			4	3,47	3,71	4,02	
Potassium	mg/L			4	1,08	1,16	1,28	
Sodium	mg/L			4	3,62	4,11	4,53	
Sulfates	mg/L			12	12,7	13,37	13,9	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			4	0	13,75	24,2	
Manganèse total	µg/l			4	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			12	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50		12	19,1	25,45	32,2	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0.5		12	0	0,00	0	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			12	0	0,24	0,753	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	3,45	13,8	
Arsenic	µg/l	10		4	0	0,00	0	
Baryum	mg/L	0.7		4	0,0144	0,02	0,0161	
Bore mg/L	mg/L	1		4	0	0,00	0	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		4	0,0416	0,05	0,0669	
Mercuré	µg/l	1		4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		4	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0,03	0,06	0,081	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0,0301	0,03	0,0357	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0	0,03	0,052	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			4	0,029	0,06	0,084	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chloroforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	4	0	0,00	0	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,29	0,583	
Tétrachloroéthylène-1, 1,2,2	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,29	0,583	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	

<i>Dieldrine</i>	µg/l	0.03	4	0	0,00	0
<i>Endosulfan alpha</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Endosulfan bêta</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Endosulfan sulfate</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Endrine</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>HCH gamma (lindane)</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Heptachlore</i>	µg/l	0.03	4	0	0,00	0
<i>Heptachlore époxide</i>	µg/l	0.03	4	0	0,00	0
<i>Isodrine</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
<i>Organochlorés totaux</i>	µg/l	0.5	4	0	0,00	0
<i>Oxadiazon</i>	µg/l	0.1	4	0	0,00	0

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Cadusafos</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Chlorfenvinphos</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Chlorméphas</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos éthyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos méthyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Diazinon</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Diméthoate</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Isofenvos</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Malathion</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Ométhoate</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Organophosphorés totaux</i>	µg/l	0.5		4	0	0,00	0	
<i>Parathion éthyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Parathion méthyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Propargite</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Terbuphos</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Vamidotion</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Métamitron</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Simazine</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Terbuthylazin</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Terbutryne</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine déséthyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Atrazine-déisopropyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Terbuthylazin déséthyl</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Acétochlore</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Alachlore</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Cymoxanil</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
<i>Diméthénamide</i>	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

Métolachlore	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Napropamide	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Oryzalin	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Propachlore	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Tébutam	µg/l	0.1	4	0	0,00	0
Tolyfluanide	µg/l	0.1	4	0	0,00	0

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Diuron	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Linuron	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
loxynil	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

700 PESTICIDES STROBILURINES

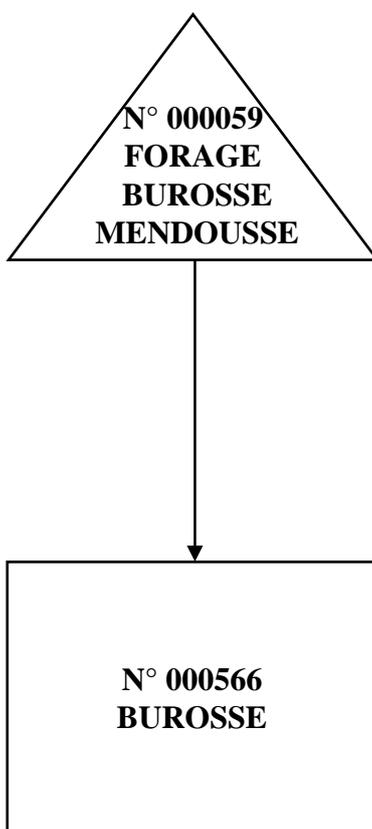
Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l	0.1		4	0	0,00	0	

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Aclonifen</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>AMPA</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Benoxacor</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Bentazone</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Bromacil</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Captane</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Chloroméquat chlorure</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Chlorothalonil</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Clopyralid</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Cyprodinil</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Dichlobénil</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Diméthomorphe</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Fenpropidin</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Fenpropimorphe</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Fipronil</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Folpel</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Glufosinate</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Glyphosate</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Imidaclopride</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Iprodione</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Isoxaflutole</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Métalaxyle</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Norflurazon</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Oxadixyl</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Oxyfluorfe</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Pendiméthaline</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Prochloraze</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Procymidone</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Pyridate</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Pyrifénox</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Pyriméthanil</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Tébufénozide</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Tétraconazole</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Total des pesticides analysés</i>	µg/l	0.5	0.1	4	0	0,00	0	
<i>Trifluraline</i>	µg/l	0.1	0.1	4	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE PRODUCTION : N° 000566 BUROSSE

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU



Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ◀ Mélange de captages - □ Station de traitement production

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0051
l'unité de production:		BUROSSE	000566

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Exploitant : SAUR FRANCE

Type d'eau : Eau distribuée après traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	3
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	3
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2011 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de production 000566 BUROSSE

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2011 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl ₂			3	0,2	0,23	0,3	
Chlore total	mg/LCl ₂			3	0,2	0,23	0,3	
Conductivité à 25°C	µS/cm			3	329	341,67	349	
pH	unité pH			3	7,5	7,60	7,7	
Température de l'eau	°C			3	27	28,00	29	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL			3	0	-	2	
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL			3	0	-	1	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			3	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	3	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	3	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			3	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			3	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			3	0	0,00	0	
Turbidité néphélogéométrique NFU	NFU			3	0,19	0,21	0,22	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO ₃			1	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			1	179	179,00	179	
pH	unité pH			1	7,75	7,75	7,75	
Titre alcalimétrique	°F			1	0	0,00	0	

Titre alcalimétrique complet	°F		3	14,6	14,93	15,2
Titre hydrotimétrique	°F		3	10,3	12,50	16,4

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			1	30,9	30,90	30,9	
Chlorures	mg/L			3	16,3	17,27	18,2	
Magnésium	mg/L			1	7,45	7,45	7,45	
Potassium	mg/L			1	3,56	3,56	3,56	
Sodium	mg/L			1	22,2	22,20	22,2	
Sulfates	mg/L			3	1,83	2,09	2,57	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			1	34,8	34,80	34,8	
Manganèse total	µg/l			1	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			3	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50		3	0,795	0,83	0,912	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0.5		3	0	0,00	0	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			3	0,371	0,49	0,686	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			1	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l	10		1	0	0,00	0	
Baryum	mg/L	0.7		1	0,054	0,05	0,054	
Bore mg/L	mg/L	1		1	0,0748	0,07	0,0748	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		1	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		1	0,261	0,26	0,261	
Mercuré	µg/l	1		1	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		1	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			1	0,128	0,13	0,128	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			1	0,0993	0,10	0,0993	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			1	0,075	0,08	0,075	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			1	0,174	0,17	0,174	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			1	0	0,00	0	

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	1	3,03	3,03	3,03	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	1	1,14	1,14	1,14	
Chloroforme	µg/l		100	1	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	1	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	1	4,17	4,17	4,17	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	1	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	1	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	1	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	1	0	0,00	0	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	1	0	0,00	0	

<i>Dieldrine</i>	µg/l	0.03	1	0	0,00	0
<i>Endosulfan alpha</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
<i>Endosulfan bêta</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
<i>Endosulfan sulfate</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
<i>Endrine</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
<i>HCH gamma (lindane)</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
<i>Heptachlore</i>	µg/l	0.03	1	0	0,00	0
<i>Heptachlore époxide</i>	µg/l	0.03	1	0	0,00	0
<i>Isodrine</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
<i>Organochlorés totaux</i>	µg/l	0.5	1	0	0,00	0
<i>Oxadiazon</i>	µg/l	0.1	1	0	0,00	0

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Cadusafos</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Chlorfenvinphos</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Chlorméphas</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos éthyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos méthyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Diazinon</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Diméthoate</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Isofenvos</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Malathion</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Ométhoate</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Organophosphorés totaux</i>	µg/l	0.5		1	0	0,00	0	
<i>Parathion éthyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Parathion méthyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Propargite</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Terbuphos</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Vamidotion</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Métamitron</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Simazine</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Terbuthylazin</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Terbutryne</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine déséthyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Atrazine-déisopropyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Terbuthylazin déséthyl</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Acétochlore</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Alachlore</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Cymoxanil</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	
<i>Diméthénamide</i>	µg/l	0.1		1	0	0,00	0	

Métolachlore	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
Napropamide	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
Oryzalin	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
Propachlore	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
Tébutam	µg/l	0.1	1	0	0,00	0
Tolyfluanide	µg/l	0.1	1	0	0,00	0

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Diuron	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Isoproturon	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Linuron	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Monolinuron	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Nicosulfuron	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Deltaméthrine	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Lambda Cyhalothrine	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Dicamba	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Dinoterbe	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Imazaméthabenz	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
loxynil	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Epoxyconazole	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Fludioxonil	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Flusilazol	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Myclobutanil	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Tébuconazole	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		
Triadiméfon	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		

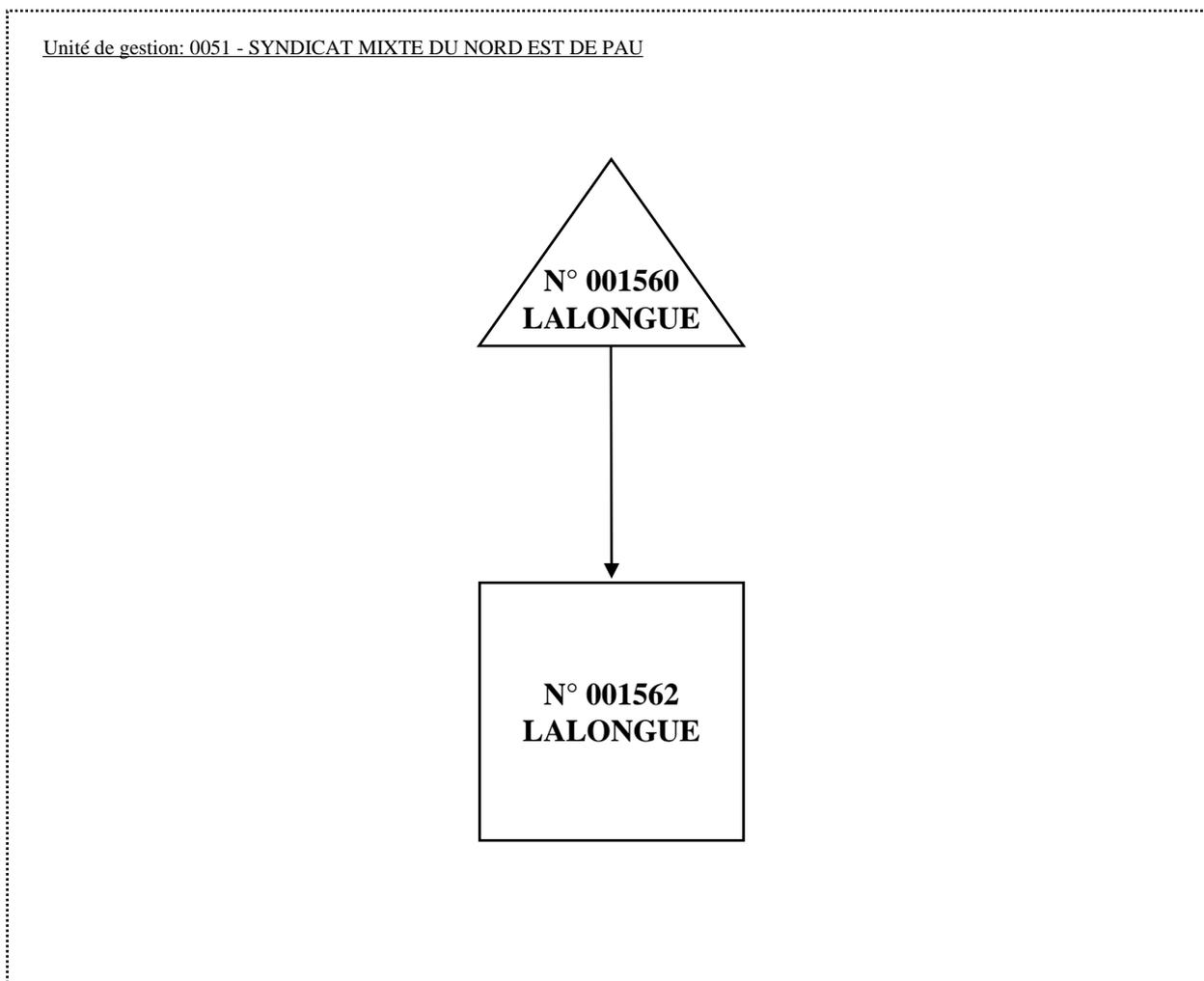
700 PESTICIDES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l	0.1	1	0	0,00	0		

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
AMPA	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Captane	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Folpel	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Oxyfluorfen	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Pyriméthanol	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l	0.5	1	1	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l	0.1	1	1	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE PRODUCTION : N° 001562 LALONGUE



Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ◼ Mélange de captages - □ Station de traitement production

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0051
l'unité de production:		LALONGUE	001562

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
Exploitant : SAUR FRANCE
Type d'eau : Eau distribuée après traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	6
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	6
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2011 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de production 001562 LALONGUE

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2011 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl ₂			6	0,2	0,28	0,34	
Chlore total	mg/LCl ₂			6	0,2	0,30	0,4	
Conductivité à 25°C	µS/cm			6	293	315,17	326	
pH	unité pH			6	7,5	7,58	7,6	
Température de l'eau	°C			6	20	22,00	23	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			6	0	-	0	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			6	0	-	9	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			6	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	6	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	6	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			6	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			6	0	0,10	0,14	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO ₃			3	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			3	173	174,67	176	
pH	unité pH			3	7,8	7,90	7,99	
Titre alcalimétrique	°F			3	0	0,00	0	

Titre alcalimétrique complet	°F		6	14	14,33	14,6
Titre hydrotimétrique	°F		6	9,83	11,82	14,9

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			3	40,2	47,03	53,2	
Chlorures	mg/L			6	9,82	11,42	12,4	
Magnésium	mg/L			3	3,3	3,60	3,79	
Potassium	mg/L			3	3,01	3,14	3,25	
Sodium	mg/L			3	22,4	22,50	22,6	
Sulfates	mg/L			6	5,56	5,84	6,25	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			3	0	5,30	15,9	
Manganèse total	µg/l			3	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			6	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50		6	0,963	1,07	1,24	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0.5		6	0	0,00	0	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			6	0	0,30	0,583	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			3	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l	10		3	0	0,00	0	
Baryum	mg/L	0.7		3	0,0325	0,03	0,0332	
Bore mg/L	mg/L	1		3	0,051	0,05	0,0558	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		3	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		3	0,152	0,18	0,208	
Mercuré	µg/l	1		3	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		3	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			3	0,036	0,05	0,073	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			3	0,084	0,09	0,0907	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			3	0,026	0,06	0,081	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			3	0,117	0,15	0,165	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			3	0	0,00	0	

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	3	1,56	2,04	2,8	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	3	1,12	1,84	2,67	
Chloroforme	µg/l		100	3	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	3	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	3	2,68	3,88	5,47	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	3	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	3	0	0,00	0	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	

<i>Dieldrine</i>	µg/l	0.03	3	0	0,00	0
<i>Endosulfan alpha</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Endosulfan bêta</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Endosulfan sulfate</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Endrine</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>HCH gamma (lindane)</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Heptachlore</i>	µg/l	0.03	3	0	0,00	0
<i>Heptachlore époxide</i>	µg/l	0.03	3	0	0,00	0
<i>Isodrine</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Organochlorés totaux</i>	µg/l	0.5	3	0	0,00	0
<i>Oxadiazon</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Cadusafos</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Chlorfenvinphos</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Chlorméphas</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos éthyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos méthyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Diazinon</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Diméthoate</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Isofenvos</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Malathion</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Ométhoate</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Organophosphorés totaux</i>	µg/l	0.5		3	0	0,00	0	
<i>Parathion éthyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Parathion méthyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Propargite</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Terbuphos</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Vamidotion</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Métamitronne</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Simazine</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Terbuthylazin</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Terbutryne</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine déséthyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Atrazine-déisopropyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Terbuthylazin déséthyl</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Acétochlore</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Alachlore</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Cymoxanil</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
<i>Diméthénamide</i>	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	

Métolachlore	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Napropamide	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Oryzalin	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Propachlore	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Tébutam	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Tolyfluanide	µg/l	0.1	3	0	0,00	0

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Diuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Isoproturon	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Linuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Monolinuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Nicosulfuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Deltaméthrine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Lambda Cyhalothrine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Dicamba	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Dinoterbe	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Imazaméthabenz	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
loxynil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Epoxyconazole	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Fludioxonil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Flusilazol	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Myclobutanil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Tébuconazole	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Triadiméfon	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

700 PESTICIDES STROBILURINES

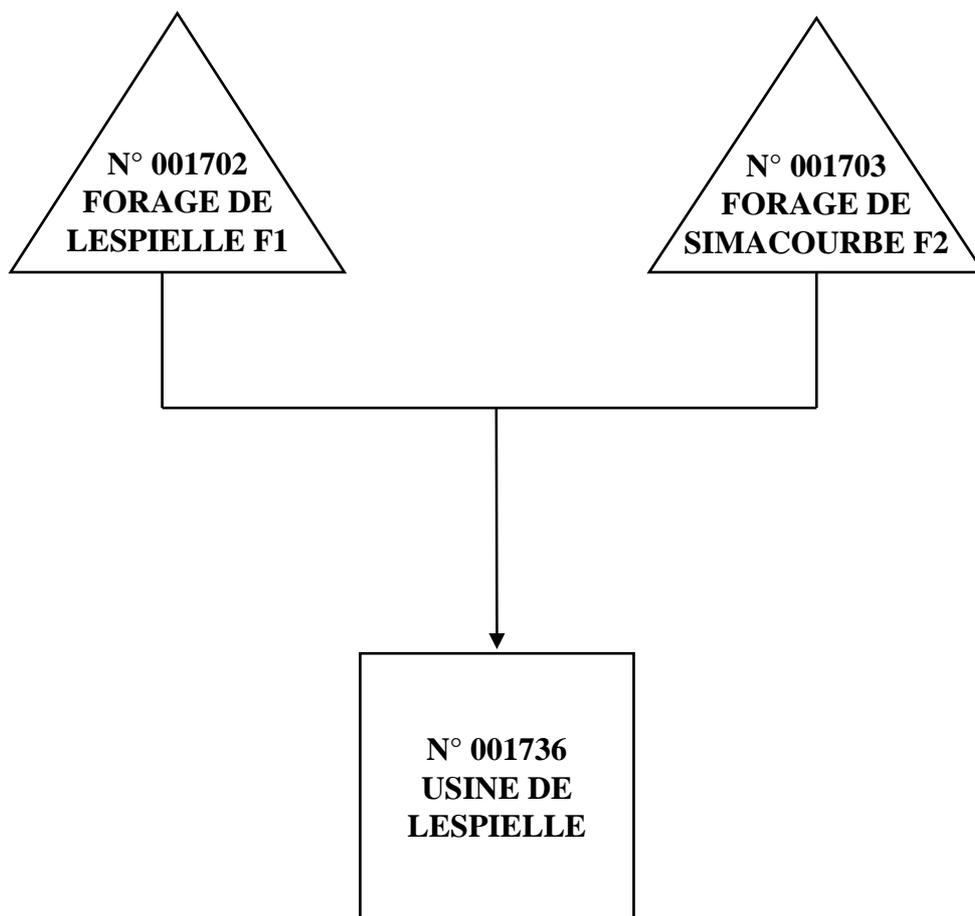
Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
AMPA	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Captane	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Folpel	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Oxyfluorfen	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Pyriméthanol	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l	0.5		3	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l	0.1		3	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE PRODUCTION : N° 001736 USINE DE LESPIELLE

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU



Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ▲ Mélange de captages - □ Station de traitement production

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0051
l'unité de production:	USINE DE LESPIELLE		001736

Maître d'ouvrage : **SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU**
 Exploitant : **SAUR FRANCE**
 Type d'eau : Eau distribuée après traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	6
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	6
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2011 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de production 001736 USINE DE LESPIELLE

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2011 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl ₂			6	0,14	0,27	0,44	
Chlore total	mg/LCl ₂			6	0,14	0,28	0,44	
Conductivité à 25°C	µS/cm			6	281	309,17	325	
pH	unité pH			6	7,7	7,83	7,9	
Température de l'eau	°C			6	20	24,67	27	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			6	0	-	5	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			6	0	-	1	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			6	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	6	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	6	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			6	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			6	0	0,03	0,1	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO ₃			3	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			3	144	157,00	171	
pH	unité pH			3	8,03	8,12	8,2	
Titre alcalimétrique	°F			3	0	0,00	0	

Titre alcalimétrique complet	°F		6	10,8	12,47	14
Titre hydrotimétrique	°F		6	12,8	13,23	14,1

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			3	44,5	45,80	48,3	
Chlorures	mg/L			6	5,84	8,86	9,76	
Magnésium	mg/L			3	4,84	5,01	5,16	
Potassium	mg/L			3	3,1	3,21	3,36	
Sodium	mg/L			3	10,6	10,87	11,1	
Sulfates	mg/L			6	10,7	25,57	44,3	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			3	0	0,00	0	
Manganèse total	µg/l			3	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			6	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50		6	0	0,08	0,19	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0.5		6	0	0,00	0	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			6	0	0,24	0,435	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			3	0	3,97	11,9	
Arsenic	µg/l	10		3	0	0,00	0	
Baryum	mg/L	0.7		3	0,0282	0,03	0,0332	
Bore mg/L	mg/L	1		3	0,0321	0,03	0,0377	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		3	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		3	0,233	0,25	0,265	
Mercuré	µg/l	1		3	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		3	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			3	0,045	0,06	0,07	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			3	0,0865	0,09	0,0937	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			3	0	0,05	0,084	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			3	0,107	0,14	0,172	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			3	0	0,00	0	

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	3	0	0,46	1,37	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	3	0	0,97	1,71	
Chloroforme	µg/l		100	3	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	3	0	0,38	1,13	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	3	0	1,81	4,21	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	3	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	3	0	0,00	0	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	

<i>Dieldrine</i>	µg/l	0.03	3	0	0,00	0
<i>Endosulfan alpha</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Endosulfan bêta</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Endosulfan sulfate</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Endrine</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>HCH gamma (lindane)</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Heptachlore</i>	µg/l	0.03	3	0	0,00	0
<i>Heptachlore époxide</i>	µg/l	0.03	3	0	0,00	0
<i>Isodrine</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
<i>Organochlorés totaux</i>	µg/l	0.5	3	0	0,00	0
<i>Oxadiazon</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Cadusafos</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Chlorfenvinphos</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Chlorméphas</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Chlorpyriphos éthyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Chlorpyriphos méthyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Diazinon</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Diméthoate</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Isofenvos</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Malathion</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Ométhoate</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Organophosphorés totaux</i>	µg/l	0.5	3	0	0,00	0		
<i>Parathion éthyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Parathion méthyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Propargite</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Terbuphos</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Vamidotion</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Métamitronne</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Simazine</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Terbuthylazin</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Terbutryne</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine déséthyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Atrazine-déisopropyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Terbuthylazin déséthyl</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Acétochlore</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Alachlore</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Cymoxanil</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
<i>Diméthénamide</i>	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

Métolachlore	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Napropamide	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Oryzalin	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Propachlore	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Tébutam	µg/l	0.1	3	0	0,00	0
Tolyfluanide	µg/l	0.1	3	0	0,00	0

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Diuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Isoproturon	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Linuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Monolinuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Nicosulfuron	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Deltaméthrine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Lambda Cyhalothrine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Dicamba	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Dinoterbe	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Imazaméthabenz	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
loxynil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Epoxyconazole	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Fludioxonil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Flusilazol	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Myclobutanil	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Tébuconazole	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		
Triadiméfon	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

700 PESTICIDES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l	0.1	3	0	0,00	0		

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
AMPA	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Captane	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Folpel	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Oxyfluorfen	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Pyriméthanol	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l	0.5	0.1	3	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l	0.1	0.1	3	0	0,00	0	

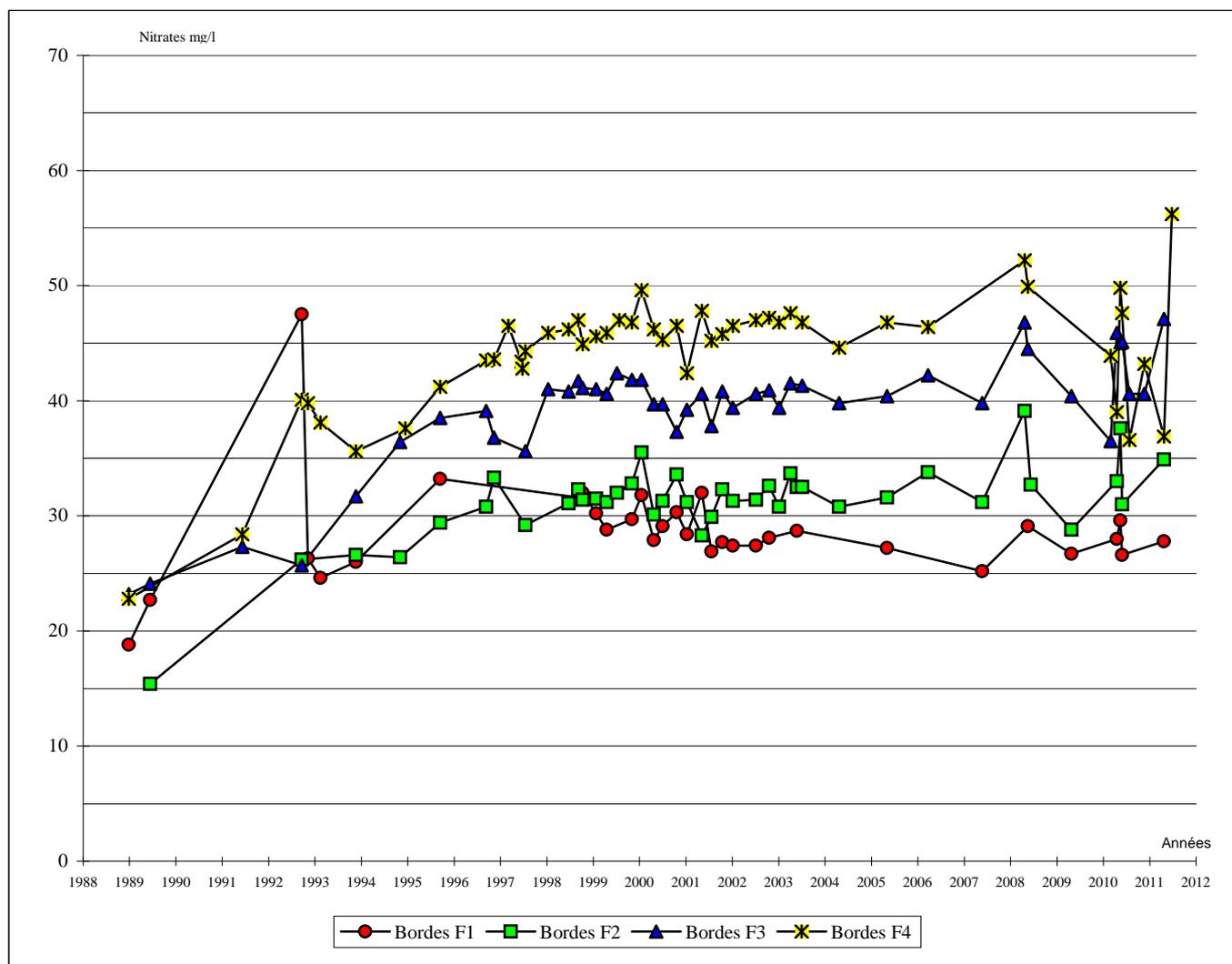
B-3 Historique du suivi des nitrates jusqu'en 2011

Les ressources utilisées, situées en zone rurale, sont sensibles aux contaminations d'origine agricole. C'est pourquoi, un suivi approfondi du paramètre nitrate est effectué depuis plusieurs années.

Le graphe suivant retrace l'historique de ce suivi jusqu'en 2011 et montre l'évolution au cours des années.

FORAGES DE BORDES : évolution de la teneur en nitrates par forage

UGE : 0051



**DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

C - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Code et nom de l'unité de gestion : 0051 SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Dépt	Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Débit	Indice pondéré (*)	Indice consolidé /UGE (**)
064	064000022	OUZOM		0,50	4500	2250,0	
064	064000027	AYGUE NEGRE		0,50	600	300,0	
064	064000055	BORDES F1 - LAS ARTIGUES	09/03/2006	0,80	816	652,8	
064	064000056	BORDES F2	09/03/2006	0,80	2640	2112,0	
064	064000057	BORDES F3 STATION	09/03/2006	0,80	4032	3225,6	
064	064000058	BORDES F4	09/03/2006	0,80	1992	1593,6	
064	064000059	FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	04/01/2011	0,80	600	480,0	
064	064000145	AYGUE BLANQUE		0,50	600	300,0	
064	064001560	LALONGUE	06/02/2004	0,80	3000	2400,0	
064	064001621	BAUDREIX F1	27/06/2006	0,80	3600	2880,0	
064	064001702	FORAGE DE LESPIELLE (F1)	07/05/2008	0,80	4000	3200,0	
064	064001703	FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	07/05/2008	0,80	4000	3200,0	
Total	12				30380	22594,0	74,4 %

(*) Indice pondéré : indice d'avancement du captage x débit du captage

(**) indice consolidé/UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme des débits de l'UGE

7. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition 2012 - Chiffres 2011

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2011 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2011 ?





Exemples d'actions aidées en 2011 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne (chiffres 2010)

Pour dépolluer les eaux

- 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 12 supérieures à 2 000 équivalent habitants.
- Montée en puissance des travaux consacrés à la reconquête du bon état des eaux (objectif 2015) avec 147 opérations pour un montant d'aide de 19 M€.
- 2070 réhabilitation d'assainissements individuels dans des zones à enjeux sanitaire ou environnemental. de dispositifs d'assainissement non collectif dont le dysfonctionnement avéré occasionne des risques sanitaires et environnementaux.

Pour préserver les ressources en eau potable

- Détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires (objectif 2015) du bassin Adour -Garonne et financement d'actions pour la reconquête de la qualité sur 50% de ces captages.
- 5453 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales et 7693 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 6700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 18 400 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 22 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 58 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 40 opérations engagées dans 14 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 383 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 3 M€ pour la mise à disposition de plus de 55 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage pour un montant prévisionnel maximum de 3,4 M€.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Adour-Garonne



Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épar.

C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr



Syndicat Mixte du Nord Est de Pau

Maison de l'Eau – Route de Morlaàs – 64160 Buros

☎ : 05.59.80.20.21 – TÉLÉCOPIE : 05.59.82.89.61 – ✉ : contact@smnep.fr

<http://smnep.fr>